

GUIDE des solutions innovantes

Réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE)



Cadre méthodologique pour la création d'un dispositif dédié aux jeunes décrocheurs

La mise en place du « système interministériel d'échange d'informations » (SIEI) a permis, depuis 2011, d'améliorer le recensement des jeunes de plus de 16 ans ayant décroché d'une formation initiale sans avoir obtenu de diplôme ni un niveau suffisant de qualification. En Avril 2013, le Ministre de l'éducation nationale a décidé de lancer les nouveaux réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE), afin d'organiser et de développer la réponse de l'éducation nationale au décrochage. L'objectif affirmé consiste à offrir d'ici la fin de l'année 2013 une solution à 20 000 jeunes « décrocheurs ».

L'éducation nationale doit accompagner ces jeunes dans un processus de retour en formation en vue d'obtenir un diplôme, en cohérence avec les priorités éducatives reconnues par l'Union Européenne qui demande qu'à l'horizon 2020, le taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation soit ramené à 10 %.

Il s'agit d'accompagner chaque décrocheur pour l'aider à déterminer ses objectifs, puis à s'engager dans un processus de raccrochage, en lui proposant une solution adaptée à ses besoins et à ses compétences. Pour cela, une grande diversité de solutions pédagogiques et éducatives qui permettent l'élévation du niveau de qualification et la préparation d'un diplôme peuvent être mobilisées. Elles relèvent soit de dispositifs innovants dédiés aux décrocheurs, soit de l'offre de formation initiale classique, qui peut utilement contribuer à offrir au jeune qui a décroché une formation adaptée en utilisant les places restées disponibles dans les établissements scolaires.

S'agissant des dispositifs dédiés aux décrocheurs, des démarches créatives ont permis depuis plusieurs années de prouver l'efficacité de modalités d'organisation et d'approches pédagogiques innovantes. Ce type d'action doit désormais faire partie de la réponse globale apportée par l'éducation nationale au problème du décrochage. C'est pourquoi le présent «Cadre méthodologique de réflexion sur la création d'un dispositif à destination des jeunes décrocheurs » a été conçu, à l'attention des différents acteurs susceptibles de contribuer à la mise en place de nouvelles réponses, en premier lieu à l'attention des différents acteurs impliqués dans les réseaux « FOQUALE », avec l'ambition de pouvoir leur apporter une aide dans l'élaboration de leurs projets.

Ce guide vise à mutualiser et à consolider les savoir-faire développés dans chaque académie en matière de dispositifs dédiés aux décrocheurs. A terme, chaque territoire disposera ainsi d'une réponse de l'éducation nationale au décrochage, multiforme et coordonnée, afin de proposer une solution personnalisée à chaque jeune.

Jean-Paul Delahaye, Directeur général de l'enseignement scolaire

Sommaire

Introduction



Pourquoi ce guide ? A qui s'adresse-t-il ?
Quel est le contenu de ce guide ?

Thématiques

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1. Cadrage : | Objectifs, profils cibles, besoins, coûts... |
| 2. Conception : | Cahier des charges, recherche de financements... |
| 3. Equipe projet : | Construction, animation et pilotage... |
| 4. Ressources : | Moyens mobilisables et solutions disponibles... |
| 5. Conditions de la réussite : | Leviers pédagogiques, organisationnels... |
| 6. Fiches solutions : | Exemples de solution |

Introduction

Pourquoi ce guide ?

- Pour faciliter la réflexion et faire gagner du temps aux acteurs de terrain, en mettant à leur disposition un cadre méthodologique propice à l'élaboration de nouveaux dispositifs destinés aux jeunes décrocheurs.

A qui s'adresse ce guide ?

- Aux responsables et aux coordonnateurs des nouveaux réseaux de l'éducation nationale (FOQUALE)
- Aux responsables de plate-forme de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs (PFSAD).
- Aux acteurs de terrain souhaitant mettre en place des dispositifs destinés aux jeunes décrocheurs.



Que contient ce guide ?

- Des messages clés et des conseils pour la définition et la conception de nouveaux dispositifs.
- Des pistes de réflexion et des propositions de méthodes de travail.
- Des exemples concrets.

Quels sont les principes du guide ?

- Il s'agit d'un cadre méthodologique qui doit permettre à chacun de se poser les bonnes questions pour concevoir un dispositif adapté aux particularités de son territoire.
- Ce guide a été élaboré avec le concours des académies d'Amiens, Lille, Lyon et Versailles et s'appuie sur la rencontre de nombreux acteurs au niveau national : porteurs de dispositifs à destination des décrocheurs, partenaires et financeurs potentiels, experts, etc.

Quelle méthodologie suivre pour se poser les bonnes questions lors de la conception d'un dispositif à destination des jeunes décrocheurs ?

Entre juin et décembre 2012, une vingtaine de dispositifs destinés aux jeunes décrocheurs, internes et externes à l'éducation nationale, ont été observés dans toute la France. L'analyse de leur organisation, de leur pédagogie et de leurs résultats en matière de rattachage a permis de faire ressortir des leviers de réussite.

Des listes non exhaustives de partenariats et de financements potentiels sont présentées ainsi que des dispositifs existants. L'annexe qui suit présente des dispositifs qui réussissent. S'inspirer et s'appuyer sur l'existant permet de gagner en temps et en qualité dans la conception d'un projet.



La phase de cadrage, préalable à la rédaction du cahier des charges, permet de bien cerner les publics visés ainsi que la réponse à apporter à leurs besoins dans le respect des objectifs fixés. Le responsable de chaque nouveau réseau pilote cette phase en s'appuyant notamment sur les acteurs de terrain et sur l'état des lieux des dispositifs existants sur le territoire.

Il est important de disposer d'une vision précise des bénéfices attendus, de l'organisation et des coûts d'un futur dispositif. Sa conception et sa mise en œuvre requièrent une recherche active de ressources humaines, partenariales et financières. Afin de pouvoir évaluer précisément et trouver ces ressources, il est nécessaire de disposer d'un cahier des charges rigoureusement rédigé.

La gestion de projets nécessite du temps, des compétences et des savoirs. La mise en place d'une équipe projet correctement constituée et animée, incluant le plus précocement possible les intervenants, permet de dégager une synergie et d'atteindre des objectifs communs.

1. Cadrage



1) Cadrage du dispositif (1/7)

Pourquoi effectuer un cadrage ?

Préalable :

- La plate-forme vise à mobiliser les ressources disponibles et définit en amont les premiers besoins identifiés (*remobilisation, resocialisation, obtention d'un diplôme, etc.*), les publics concernés (*nombre, âge, localisation, distance au raccrochage, etc.*) ainsi que la date souhaitée de mise en place du dispositif.
- L'objectif du dispositif est alors de répondre à ces besoins mais aussi éventuellement de les préciser.



Effectuer un cadrage permet de définir le périmètre du projet et de poser les premiers éléments de fonctionnement :

- Se poser les bonnes questions en amont de la mise en œuvre renforce l'adéquation entre le dispositif élaboré et les objectifs fixés.
- Mener une première réflexion sur l'organisation et faire ressortir les éventuels risques et freins donnent une vision de la faisabilité du projet sur le territoire (*ressources, acteurs, réglementation, etc...*).
- S'inspirer des solutions existantes permet d'inscrire le dispositif dans un ensemble cohérent.

Conseils :



La rédaction d'une note de cadrage de quelques pages, à l'issue de cette phase, est un préalable à l'écriture du cahier des charges et permet de bénéficier d'un premier support pour emporter l'adhésion des acteurs concernés dans le cadre de la négociation d'un partenariat ou d'un éventuel financement.

1) Cadrage du dispositif (2/7)

Quels sont les thèmes à aborder dans la réflexion sur la mise en place d'un dispositif ?



Questions à se poser lors de la phase de cadrage

Définition
d'indicateurs

Objectifs

- Quels sont les objectifs visés ?
- Quels sont les publics cibles ?

Analyse de l'existant, recherche
de synergies et partenariats

- Quels dispositifs existent ?
- Qu'apporte un nouveau dispositif ?
- Sur quelles expériences peut-on s'appuyer ?
- Quelles synergies peuvent-être envisagées ?

Identification des besoins et des
actions à mettre en place

- Quels sont les besoins qui doivent être satisfaits pour atteindre les objectifs ?
- Quelles sont les caractéristiques principales des publics ?
- Quelles typologies d'actions peuvent être mises en place pour satisfaire les besoins ?

Description de l'organisation et
Premier chiffrage des coûts

- Quelles organisations doit-on définir pour mettre en place ces actions ?
- Quels sont les intervenants prêts à s'engager ?
- Quelles sont les ressources nécessaires à la mise en place de ce dispositif ?
- Quel est le budget à prévoir ?

Premières évaluations et
ajustement du dispositif

Mobilisation de l'équipe projet

- Quels acteurs impliquer dès le lancement ?
- Quels sont les publics cibles ?

1) Cadrage du dispositif (3/7)

Identification des besoins et des actions à mettre en place

Pourquoi une analyse de besoins ?

Pourquoi effectuer une analyse par les besoins ?

- Les jeunes possèdent une grande diversité de caractéristiques qui varient en fonction de leur maturité, de leur milieu, de leur parcours, etc.
- Les réponses à ces caractéristiques peuvent varier : un jeune qui présente un manque d'estime de soi sera dans l'incapacité de suivre un programme avec succès.
- Les objectifs fixés varient selon les caractéristiques : un jeune ne pourra pas être inséré en entreprise s'il ne possède pas les pré-requis et les codes sociaux adaptés.
- Chaque besoin identifié peut être satisfait par la mise en place d'une action concrète.
- La mise en place de parcours personnalisés s'appuyant sur différentes réponses locales (*existantes et nouvelles*) permet de mieux répondre à la diversité des besoins et constitue un facteur de réussite pour atteindre les objectifs fixés.



Point de vigilance : Tous les besoins ne nécessitent pas la même attention :

- ✓ Satisfaire des besoins non essentiels détourne des moyens et du temps qui auraient pu être consacrés à des besoins essentiels.
- ✓ Ne pas correctement satisfaire un besoin essentiel peut mettre en péril l'atteinte des objectifs.



Recommandation :

L'identification des besoins des jeunes et des actions à mettre en place peut se faire lors d'un atelier de travail regroupant une équipe d'acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire, appuyée de spécialistes : médecin, psychologue, infirmière, éducateur spécialisé, etc.

1) Cadrage du dispositif (4/7)

Identification des besoins et des actions à mettre en place

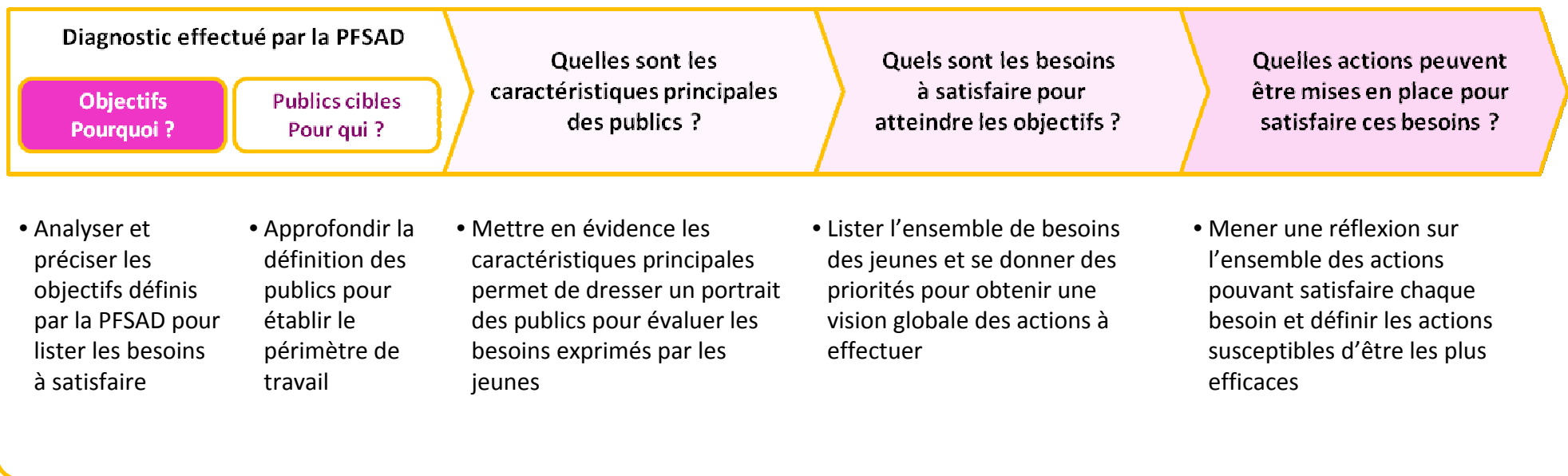
Quelles sont les questions à se poser ?

Les questions suivantes permettent de :

- Lister le plus exhaustivement possible les besoins à satisfaire pour que les jeunes puissent atteindre les objectifs fixés.
- Mener une réflexion sur les actions à mettre en place pour satisfaire chacun de ces besoins.
- Prioriser ces actions en fonction des objectifs poursuivis et de leur efficacité potentielle.



Questions à se poser lors de la phase de l'analyse des besoins



1) Cadrage du dispositif (5/7)

Analyse de l'existant et recherche de synergies

Le sujet du décrochage n'est pas récent, il est possible de s'appuyer sur des expérimentations déjà existantes :

- Des dispositifs existants comportent des éléments d'organisation, de pédagogie, etc. similaires à ceux qui composent le projet.
- Des acteurs intérieurs ou extérieurs au territoire possèdent des savoirs ou des compétences directement liés à une ou plusieurs des actions à intégrer au dispositif.

Rencontrer ces acteurs et analyser ces dispositifs permet de :

- S'inspirer des expériences déjà menées pour éviter de commettre des erreurs qui pourraient compromettre le bon déroulement du projet .
- Gagner en temps dans la conception et dans la mise en œuvre.
- Améliorer la qualité et l'efficacité des différentes actions.
- Réduire les coûts par la création de partenariats opérationnels et/ou financiers.

Questions à se poser lors d'une recherche de synergie

- Quels acteurs mobiliser pour trouver l'information ?
- Quelles sont les idées dont je peux m'inspirer ?
- Quelles méthodologies ont été utilisées ?
- Quelles erreurs ont été commises ? Quelles solutions trouvées ?
- Quels partenariats envisager ? Sous quelles modalités ?



Bonne pratique :

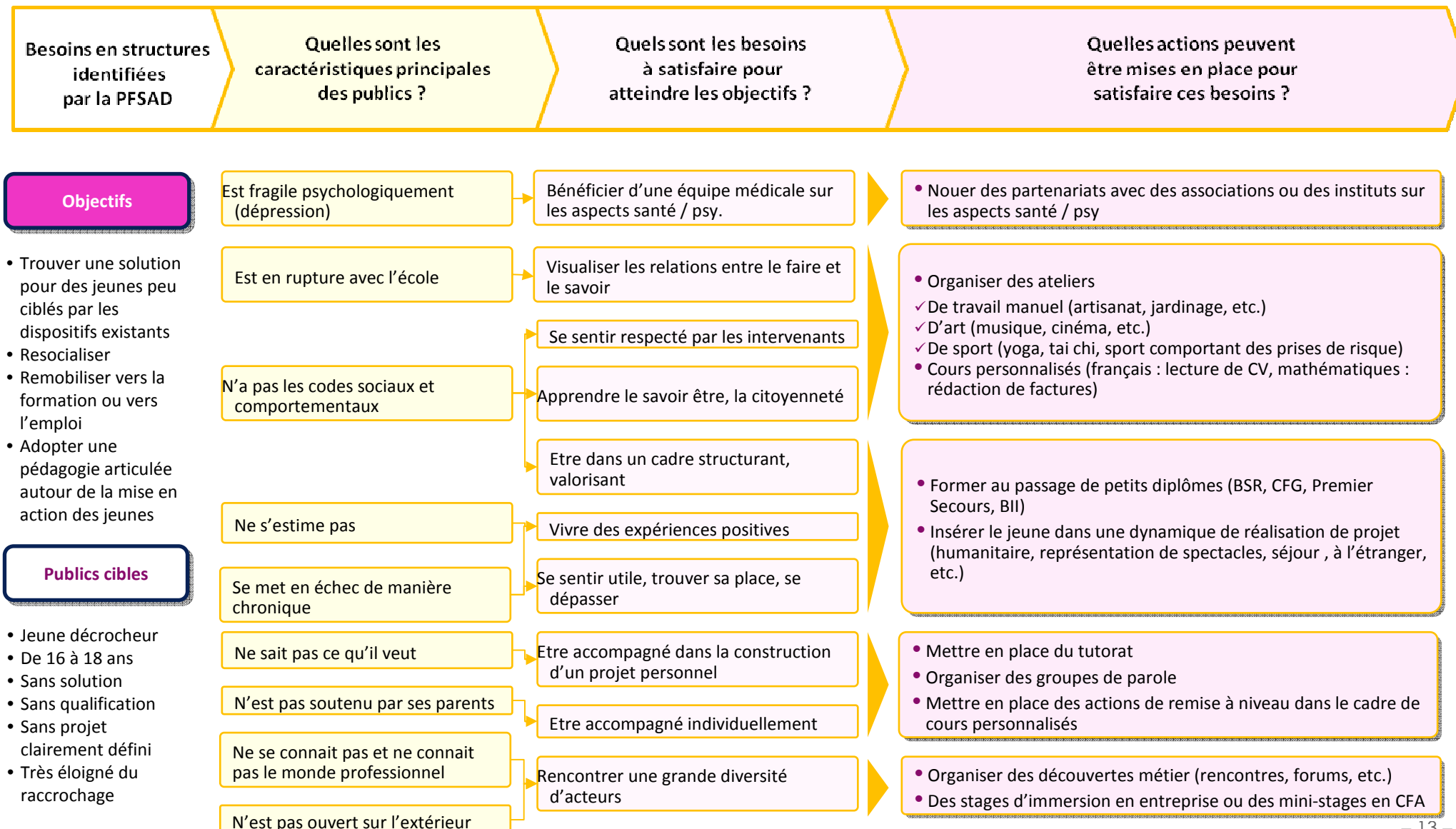
- ✓ Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont généralement amorcé la cartographie des acteurs et des solutions de leur territoire.



1) Cadrage du dispositif (6/7)

Identification des besoins des publics cibles et des grandes actions à mettre en place

Exemple : sas de resocialisation et de remobilisation à Versailles



1) Cadrage du dispositif (7/7)

Description de l'organisation du dispositif et premier chiffrage des coûts

Quelles sont les questions à poser pour évaluer les coûts ?

- **La taille du dispositif impacte l'ensemble des postes de coûts**
 - Combien de jeunes sur l'année ?
 - Nombre d'heures de présence par semaine par jeune ?
 - Combien de jeunes en permanence au sein du dispositif ?
- **Les modalités pédagogiques et de fonctionnement impactent les investissements et les frais de personnels**
 - Type d'actions du dispositif ? (ateliers d'artisanat, tutorats, groupes de parole, mises en place de projets)
 - Tailles / nombre de groupes ?
 - Nombre et qualification des intervenants (animateurs, professeurs, experts) ?
 - Mise à disposition des personnels spécialisés (infirmière, psychologues, etc.) ?
- **Le dispositif choisi impacte les frais de fonctionnement et de personnels supports**
 - Internat / demi-pension / externat ?
 - Fonctionnement en réseau (coordination, animation) ?
- **Les prestations annexes impactent les frais variables**
 - Fournir une rémunération au jeune ?
 - Prise en charge des déplacements des jeunes (pour se rendre sur le lieu du dispositif, pour se rendre en entreprise) ?
 - Prise en charge de matériels particuliers (ordinateurs, caisse à outils, trousse de classe, tenue de travail...) ?



Organisation cible

Investissements						Frais de fonctionnement																
Locaux		Matériels		Fournitures		Frais fixes											Frais variables					
Résidence	Salles de cours	Informatique	Mobilier	Fournitures scolaires	Equipement	Personnels enseignants		Personnels support			Intervenants extérieurs			Loyers		Fonctionnement			Fonctionnement			
						Professeurs	Tuteurs	Intendance	Soins	Entretien	Administration	Professeurs	Professionnels	Animateurs	Résidence	Salles de classe	Viabilisation	Connexions réseau	Communication	Salaires des jeunes	Transports des jeunes	Hébergement des jeunes

2. Conception



2) Conception (1/9)

Qu'est-ce qu'un cahier des charges ?
Quels sont ses objectifs ?

Qu'est-ce qu'un cahier des charges :

- C'est une présentation du contexte et des besoins exprimés par la plate-forme ou le réseau.
- C'est le descriptif détaillé de l'ensemble des modalités de mise en œuvre d'un projet du dispositif : organisation administrative, financière et pédagogique, suivi personnalisé des jeunes présents et/ou sortis du dispositif, accompagnement des intervenants, échéances, etc.
- C'est un mode d'emploi qui doit permettre à toute personne de comprendre les tenants et les aboutissants du projet et de faciliter sa mise en œuvre.



Point de vigilance :

Le cahier des charges d'un dispositif ne suffit pas à lui seul à le pérenniser. En effet ce dernier est conçu pour un territoire et nécessite une adaptation (partenariats, financements, etc.).

Objectifs du cahier des charges :

- Partager une vision commune du projet et construire une réponse qui vise l'atteinte des objectifs fixés au regard du diagnostic établi.
- Assurer le suivi, la régulation (budget, échéance, qualité), l'évaluation et garantir la traçabilité du projet.

2) Conception (2/9)

Quelles sont les questions qui doivent trouver une réponse dans le cahier des charges d'un dispositif à destination des jeunes décrocheurs ?

Questions à se poser lors de la rédaction d'un cahier des charges



- Quel est le contexte ?
- Quels sont les objectifs ?
- Quels sont les publics ?
- Quel est le périmètre de la structure ?
- Quels sont les besoins des jeunes ?
- Quelle est la pédagogie à adopter ?
- Quels sont les intervenants à mobiliser ?
- Quel accompagnement des intervenants définir ?
- Quels sont les partenariats à nouer ?
- Quelle est la logistique à mettre en place ?
- Quelles sont les actions de communication à mener ?
- Quels sont les coûts probables et leur financement adapté ?
- Comment piloter la structure ?
- Comment évaluer les résultats de la structure ?
- Comment faciliter la duplication de la structure ?

Pourquoi est-il important d'avoir un cahier des charges détaillé ?

- Le rôle des acteurs et le pilotage sont clairement identifiés
- La pédagogie est concertée
- Les risques et freins sont identifiés et des actions sont menées en amont pour les minimiser, voire les supprimer
- Les coûts sont mieux appréhendés et les financements adaptés
- Les critères et les indicateurs de résultats et de qualité sont définis en amont pour permettre l'évaluation



Recommandation :

- ✓ Associer les intervenants à la rédaction du cahier des charges pour s'assurer de leur pleine implication ultérieure.
- ✓ Créer une équipe ressource ou nommer un coordonnateur académique pour accompagner les acteurs souhaitant reproduire et essaimer un dispositif existant : conduite du changement, développement d'outils, transmission de bonnes pratiques, animation du réseau, accompagnement dans les négociations, etc.



2) Conception (3/9)

Quelles sont les questions qui doivent trouver une réponse dans le cahier des charges d'un dispositif à destination des jeunes décrocheurs ?



Thème	Objectif	Quelques questions clés
Contexte	Obtenir une vision générale de la situation économique, politique et sociale du territoire pour identifier en amont les potentiels d'actions ainsi que les éventuels risques et freins	• Quel est le diagnostic du territoire : besoins, publics, etc. ? • Quel est le contexte économique du territoire : croissance, métiers en tension, débouchés ? • Quel est le contexte social : milieu urbain, rural, défavorisé, etc. ? • Existe-t-il des politiques institutionnelles sur le sujet du décrochage : rectorat, région, département, organisme consulaire, etc. ? • Comment accéder aux publics ? • Existe-t-il un vivier d'intervenants ?
Objectifs	Identifier les résultats attendus à la sortie du dispositif ainsi que les premiers indicateurs de résultat	• Quels parcours de réussite souhaite-t-on pour les jeunes ? • Diplôme, retour en formation, insertion en emploi, resocialisation ? • Peut-on mesurer les résultats ? • Si oui quels sont les niveaux à atteindre ?
Publics visés	Identifier les profils et les caractéristiques des publics concernés	• Possèdent-ils les codes sociaux et comportementaux ? • Quel est leur parcours scolaire (niveau, assiduité) ? Professionnel ? • Quelle est leur situation sociale et personnelle : situation familiale, localisation géographique, niveau de précarité ?
Périmètre	Poser un cadre à l'action pour atteindre les objectifs	• Quelle est la durée du projet ? • Comment recruter les jeunes, à quel niveau ? • Qu'est-ce qui ne doit pas être traité au sein du dispositif : troubles particuliers des jeunes, provenance géographique, etc. ?

2) Conception (4/9)

Quelles sont les questions qui doivent trouver une réponse dans le cahier des charges d'un dispositif à destination des jeunes décrocheurs ?



Thème	Objectif	Quelques questions clés
Analyse des besoins	Cerner les besoins des jeunes au regard de leurs caractéristiques et des objectifs à atteindre pour identifier la pédagogie à adopter	• Quels sont les besoins à satisfaire pour atteindre les objectifs ? • Quels sont les besoins prioritaires ? • Quelles actions peuvent être mises en place pour satisfaire chaque besoin ?
Pédagogie	Concevoir l'ensemble des modalités éducatives devant permettre au dispositif d'amener les jeunes (cibles) aux objectifs fixés (avec un maximum de succès)	• Quelles activités mettre en place : cours, atelier de travail, d'expression, plateau technique, e-learning, projet personnel, sport, activité culturelle ? • Qui les anime et comment ? Quelles modalités d'évaluation de l'activité ? Des jeunes : autoévaluation, contrôle continu, autre ? • Quels parcours d'activité mettre en place : alternance, durée du parcours, durée hebdomadaire ? Comment les piloter ? • Quel suivi des jeunes présents mettre en place : professeur référent, tutorat, groupes de parole, soutiens ? • Quelle animation des intervenants : concertation, travail inter-disciplinaire, etc. ?
Intervenants	Définir les profils (les plus adaptés) des intervenants en fonction des publics, des objectifs et de la pédagogie adoptée	• Quels profils ? Pour quels postes ? • Dispose-t-on de ressources obligatoires ? Quelles modalités de recrutement ? • Quelles modalités d'évaluation ?
Besoin en accompagnement des équipes	Organiser un accompagnement des intervenants pour qu'ils soient en mesure d'adopter la pédagogie souhaitée	• Quelles formations dispenser ? • Quels outils mettre à disposition ? • Quel format d'animation des équipes ?

2) Conception (5/9)

Quelles sont les questions qui doivent trouver une réponse dans le cahier des charges d'un dispositif à destination des jeunes décrocheurs ?



Thème	Objectif	Quelques questions clés
Partenariats globaux	Définir les modalités de fonctionnement partenarial pour fluidifier la collaboration et maximiser les synergies	• Qui sont les partenaires collaborant avec le dispositif ? • Quelles sont les attentes du dispositif envers les partenaires : prise en charge de jeunes, mise à disposition d'expertise, d'ingénierie, identification et prescription de jeunes, etc. ? • Quelles sont les attentes des partenaires ? • Quelles sont les modalités de pilotage des actions des partenaires ? D'animation du réseau de partenaires ?
Logistique	Définir l'agencement et le fonctionnement de sa gestion administrative	• Quelle organisation administrative adopter : GIP, association, établissement support ? • Quels locaux utiliser ? • Quels matériels sont nécessaires : machines, outils ? • Quels sont les personnels non éducatifs nécessaires : intendance, administration, soins, etc. ?
Communication	Définir un plan de communication pour recruter les jeunes et les intervenants ainsi que pour nouer des partenariats utiles	• Quelle communication externe pour faire connaître le dispositif : auprès des jeunes et de leur famille, d'éventuels partenaires et financeurs ? • Quelle communication interne pour améliorer le portage au sein de l'éducation nationale : auprès des professeurs, des chefs d'établissement et de la plate-forme ? • Quels messages faire passer et à quel moment ? • Quels médias utiliser, pour quel public : plaquette, site internet, médias, etc. ?
Budget et financement	Chiffrer précisément les coûts pour chercher les financements adaptés	• Quels sont les investissements à effectuer ? Sous quelles échéances ? • Quels sont les futurs coûts : personnel, loyer, fonctionnement, entretien ? • Quels sont les financements adaptés : subvention de lancement ou financement pérenne ?

2) Conception (6/9)

Quelles sont les questions qui doivent trouver une réponse dans le cahier des charges d'un dispositif à destination des jeunes décrocheurs ?



Thème	Objectif	Quelques questions clés
Pilotage	Organiser la composition, les missions et la fréquence des instances de gestion du dispositif	• Quelles sont les instances à mettre en place : comité de pilotage, technique, pédagogique ? • Quelles sont leurs missions : prise de décision stratégique, fonctionnelle, réflexion pédagogique ? • Qui doit en faire partie : représentants institutionnels, partenaires, experts, etc. ? • A quelle fréquence se réunissent-elles ?
Evaluation des résultats	Mener une réflexion sur les indicateurs de résultat à suivre	• Quels résultats qualitatifs et quantitatifs sont attendus : pour les jeunes, pour le dispositif ? • Quels indicateurs permettent leur évaluation : résultats aux examens, taux de sorties positives, situation du jeune 1 an après sa sortie, nombre de jeunes accueillis, de partenariats nouveaux ? • Quels sont les niveaux à atteindre, à ne pas dépasser ? • Quelles informations faut-il pour les calculer ? Comment les extraire ? A quelle fréquence ?
Essaimage	Faciliter l'essaimage du dispositif	• Comment conserver et transmettre les bonnes pratiques : guide, coordinateur, pôle ressource ?

2) Conception (7/9)

Les financements du Fonds social européen (FSE) (1/3)



Qu'est-ce que c'est ?

Le **Fonds social européen (FSE)** est un des instruments financiers de l'Union européenne. Il fonctionne par redistribution et vise à soutenir l'emploi et à promouvoir la cohésion économique et sociale des Etats membres. Les dépenses du FSE représentent environ 10 % du budget total de l'UE (75 milliards d'euros).

A quoi ça sert ?

Le FSE peut apporter son soutien à des actions innovantes et/ou expérimentales avant d'envisager leur généralisation. Des démarches locales innovantes de lutte contre la déscolarisation, des actions de rescolarisation et de re-socialisation, des actions innovantes d'orientation, de découverte de l'entreprise ou d'acquisition de méthodologie pour l'insertion professionnelle. Ce soutien peut se traduire par le financement de frais de personnel, de dépenses de fonctionnement liées à l'opération, de mise en place de systèmes d'informations, etc.

Comment ça marche ?

- La stratégie et le budget du FSE sont définis au niveau de l'UE pour des programmes cycliques de sept ans. Le cycle de programmation actuel du FSE s'étend de 2007 à 2013. Les financements, d'environ 5 milliards d'euros pour la France, sont accordés dans 6 domaines prioritaires spécifiques. Les actions de lutte contre le décrochage entrent dans la définition de 2 des 6 domaines : « amélioration de l'accès à l'emploi et insertion durable » et « amélioration de l'inclusion sociale des moins favorisés ».
- **La gestion est décentralisée et se fait au niveau régional.** Chaque région possède un budget différent et décide de la façon dont les financements sont apportés. La sélection des projets mis en œuvre sur le territoire d'une région est assurée par le comité régional de programmation co-présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional. Les dossiers sont ensuite gérés par le service FSE de la DIRECCTE de la région.
- Une partie des crédits du FSE est également redistribuée par **des organismes gestionnaires dits « intermédiaires »**. Ces organismes ont reçu une dotation globale FSE qu'ils redistribuent au profit de porteurs de projets. Ces délégations qui s'effectuent dans des domaines de compétences propres à ces organismes, permettent de simplifier les démarches des porteurs de projet.
- **Des services instructeurs** peuvent exister. Ils sont le lien direct entre les porteurs de projets et les fonds européens. Ils effectuent l'analyse et le suivi des dossiers, depuis l'appui au montage du dossier jusqu'à la clôture du projet, sans oublier les contrôles en amont du versement des crédits. Ces services peuvent émaner : de l'Etat (Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle) ou des organismes

2) Conception (8/9)

Les financements FSE (2/3)



Préalable :

La gestion du FSE étant différente entre chaque région (*gestionnaire, budget, stratégie*), il convient de se renseigner sur les particularités inhérentes à la région dans laquelle le projet doit être mis en œuvre. Les questions importantes sont :

- ✓ **Existe-t-il une structure support au sein de l'académie pour apporter un soutien aux porteurs de projets dans le cadre du FSE ?**
- ✓ **Existe-t-il des organismes de gestion intermédiaires ? Des services instructeurs ?**
- ✓ Quelles sont les déclinaisons régionales des axes financées en rapport avec le décrochage scolaire ?
- ✓ Quels budgets sont encore disponibles pour chacun de ces axes ?

Informations nécessaires dans un dossier FSE

- ✓ Un état des lieux quantitatif et qualitatif des besoins du territoire
- ✓ Une définition claire des bénéficiaires (pour vérifier qu'ils sont bien éligibles au FSE)
- ✓ Une définition du périmètre : étendue géographique, durée, exceptions non traitées par le dispositif, etc.
- ✓ Des objectifs qualitatifs et quantitatifs d'apport de bénéfices aux publics cibles.
- ✓ Un budget détaillé notamment de l'ensemble des ressources (apporter la preuve du cofinancement)
- ✓ Des indicateurs d'atteinte des objectifs
- ✓ D'autres informations peuvent être demandées en fonction des régions

2) Conception (9/9)

Zoom : Les financements FSE (3/3)



Points de vigilance :

- ✓ Les financements FSE ne sont attribués qu'après justification des frais engagés. Le montage financier du projet doit être en mesure d'avancer les frais occasionnés. C'est à partir des justificatifs fournis que le FSE rembourse une partie des dépenses selon un pourcentage prédéfini.
- ✓ Le FSE demande la définition d'un périmètre aux actions financées, notamment dans le temps. Toute sortie du périmètre déclenche l'arrêt du financement.
- ✓ La gestion des dossiers de financement FSE est complexe et longue, tant dans la définition du dossier que dans son suivi (*évaluation notamment*).
- ✓ Sauf exception (*régions ultra périphériques*), **le FSE ne pratique que le cofinancement**. La part prise en charge par le FSE varie entre 45 et 80 %.
- ✓ Le FSE vise à apporter des financements à des démarches expérimentales ou innovantes, c'est-à-dire la mise en œuvre d'une nouvelle structure, d'un nouveau chantier au sein d'un dispositif existant ou l'apport de services supplémentaires aux jeunes. **Le fonctionnement ordinaire du dispositif n'est pas financé.**
- ✓ Ce financement est temporaire, il faut donc rapidement rechercher les financements qui permettront au dispositif de se pérenniser.
- ✓ Les financements FSE sont soumis à des contraintes, notamment l'évaluation des actions financées et l'obligation de publicité.

Recommandation :



- ✓ Il est **recommandé de demander l'assistance d'une structure support** ou d'un service instructeur (*GIP par exemple*).
- ✓ C'est le porteur du projet qui décide des modalités d'évaluation du projet ainsi que des objectifs à atteindre. Il est recommandé de ne pas les fixer de manière trop ambitieuse.
- ✓ Un dossier peut être déposé alors que le projet est déjà en cours de mise en œuvre.

3. Equipe projet



3) Equipe projet (1/4)

**Pourquoi fonctionner en équipe dès la phase de cadrage du dispositif ?
Quels sont les acteurs à mobiliser ?**

L'objectif du fonctionnement en « équipe projet » est d'amener des acteurs complémentaires à communiquer, échanger, planifier et coordonner leurs efforts dans le but d'optimiser le résultat de leurs travaux :

- Le fonctionnement en équipe permet de mobiliser les ressources, en temps, en compétences et en savoirs, nécessaires à la conception et à la mise en place d'un projet.
- Il donne la possibilité de compartimenter le projet en sous-chantiers, pour lesquels chaque acteur pourra apporter son aide et prendre une part de responsabilité.
- En mettant en commun les idées d'acteurs variés, un groupe bien constitué est beaucoup plus exhaustif et innovant qu'une personne seule.
- Les compétences de chaque membre du groupe peuvent être valorisées et compléter celles des autres. Les savoir-faire sont alors plus nombreux et mieux exploités.
- Le fonctionnement en équipe permet d'élaborer des objectifs communs.

La composition des membres de l'équipe dépend du projet à concevoir :

- La construction d'un projet nécessite une palette d'acteurs bénéficiant de connaissances, de savoir-faire, et de compétences variées :
 - ✓ Des chefs d'établissement pour leurs capacités managériales et leur expérience de la mise en place de projets
 - ✓ Des CIO pour leur connaissance des structures du territoire
 - ✓ Des directeurs de missions locales pour leur connaissance du monde de l'emploi et pour leurs réseaux
 - ✓ Des inspecteurs d'académie pour leur expertise de la pédagogie (IA - IPR)
 - ✓ Des responsables de structures innovantes pour leur apport d'expériences
 - ✓ Des personnes de la prévention, de la santé, de pôle emploi, etc.
 - ✓ Tout autre acteur, interne ou externe à l'éducation nationale, possédant des savoirs ou des compétences clés pour le projet
- Cependant, un groupe travail trop grand ou composé d'acteurs ayant des connaissances, des savoir-faire et des compétences trop similaires, est contre productif.

3) Equipe projet (2/4)

Pourquoi fonctionner en équipe dès la phase de cadrage du dispositif ?
Quels sont les acteurs mobiliser ?

Questions à se poser lors du choix des acteurs de l'équipe projet



- Quels sont les savoirs et les compétences nécessaires à la conception et à la mise en œuvre du projet ?
- Quels sont les acteurs disponibles et motivés qui possèdent ces compétences (futurs intervenants compris) ?
- Qui désigner comme chef de projet ?

Points de vigilance :



- ✓ La qualité des personnels est un facteur déterminant du bon fonctionnement des dispositifs destinés aux décrocheurs
- ✓ La bonne entente entre les différents acteurs est une donnée importante à prendre en compte

Recommandation :

- ✓ Associer le plus tôt possible les futurs intervenants pour s'assurer de leur pleine implication ultérieure
- ✓ Passer un appel à candidature interne et externe à l'éducation nationale au sein du territoire pour identifier des nouveaux acteurs et mobiliser autour du projet les personnes les plus motivées
- ✓ S'appuyer sur l'expertise d'acteurs extérieurs par l'intermédiaire d'entretiens ou de groupes de travail annexes pour maximiser l'apport de savoirs et de compétences tout en limitant la taille de l'équipe



3) Equipe projet (3/4)

Pourquoi piloter une équipe ?

En mode projet, le travail est réparti entre différents acteurs qui développent une expertise sur leurs secteurs respectifs mais perdent la vision globale du projet :

- Chacun est chargé de la bonne évolution d'une partie des éléments et ne dispose pas d'information sur les autres secteurs concernés. Se crée une dilution des responsabilités.
- Certains secteurs sont dépendants du respect des échéances d'autres secteurs plus transversaux.
- Tous les acteurs ne sont pas disponibles sur la durée globale du projet.

Il est donc nécessaire de mettre en place un dispositif permettant d'avoir une vision d'ensemble de l'avancement des différents travaux et de les coordonner pour qu'ils évoluent dans le même sens, au bon rythme, au bon niveau de qualité et dans le cadre du budget défini.

Pour encadrer la bonne collaboration des acteurs dans le budget, le temps et la qualité, il est possible de désigner un chef de projet. Il doit être en mesure :

- D'animer le travail du groupe sur toute la durée du projet
- De clarifier la répartition des tâches
- De suivre le cadre qui a été défini au départ et de l'ajuster si nécessaire en collaboration avec les autres membres de l'équipe
- De gérer les contradictions entre les points de vues des membres de l'équipe
- De veiller à l'évolution et à la cohérence du projet dans le temps en fonction des objectifs, des délais et des moyens disponibles
- D'apporter des méthodes de travail et d'amener le groupe à des synthèses successives.

Point de vigilance :

Il faut veiller à ce que le chef de projet soit légitime et accepté par tous

Recommandation :

- ✓ Rédiger une lettre de mission au chef de projet, signée par le Recteur ou le DASEN
- ✓ S'assurer d'un appui fort et permanent du responsable de réseau

Questions à se poser lors de la nomination d'un chef de projet



- Qui dispose des compétences nécessaires en gestion de projet (Cf. ci-avant) ?
- Qui est disponible sur l'ensemble de la durée du projet ?
- Qui dispose d'une légitimité naturelle ?



3) Equipe projet (4/4)

Comment animer une équipe projet ?

Un des moyens d'animer le travail du groupe est d'organiser régulièrement des réunions d'équipe

- Les réunions sont un moment de partage, d'échanges et de travail.
- Elles sont l'occasion de définir les actions à mettre en place, de fixer leurs échéances et de les répartir.
- Elles sont l'opportunité pour chaque acteur de passer en revue le travail qu'il a effectué et de faire réagir les autres afin d'apporter de la valeur ajoutée et de trouver des solutions à d'éventuels blocages.
- Elles permettent au chef de projet de mener les ajustements nécessaires sur les objectifs, les délais ou le budget.
- Elles donnent à tous les acteurs une vision plus transversale de l'avancée du projet.

Recommandation :

La rédaction de relevés de décisions à l'issue de chaque instance permet de définir un cadre et d'assurer la transparence pour tous les membres du projet.



Actions à mener en réunion d'équipe

- ✓ Passer en revue les actions menées
- ✓ Vérifier la cohérence des contenus, le respect des échéances et des budgets
- ✓ Faire remonter les difficultés
- ✓ Identifier, fixer les échéances et répartir les actions à mener
- ✓ Revoir les objectifs le cas échéant



4. Ressources



4) Ressources (1/5)



Catégorie	Origine du financement	Bénéfices attendus	Informations complémentaires
Europe	Fonds Social Européen FSE	- Subventions à destination des jeunes : vacances pour des activités supplémentaires, financements d'activités culturelles - Subventions à destination des structures : mise en place de nouvelles activités, de systèmes d'informations ?	Voir zoom FSE
Etat	Politique de la ville	- Financement d'actions - Repérage des jeunes via le PRE - Mise à disposition d'expertise	- Se mettre en relation avec la préfecture - La lutte contre le décrochage entre dans le cadre des CUCS (<i>contrat urbain de cohésion sociale</i>) - Fonctionne par appel à projets

5) Ressources (2/5)



Catégorie	Origine du financement	Bénéfices attendus	Informations complémentaires
Collectivités territoriales	• Région • Département	• Rémunération et statut des stagiaires • Subventions à destination des structures : frais de fonctionnement, équipement, prestations culturelles • Subvention à destination des jeunes : fournitures scolaires et livres • Communication	• Vérifier l'existence de politiques sur le décrochage. • Les financements de la région ont vocation à devenir pérennes pour les dispositifs ayant les meilleurs résultats. • Les modalités sont très différentes selon la localisation et évoluent fortement dans le temps.
	• Communauté d'agglomération • Municipalité	• Mise à disposition de locaux, de personnels • Subventions • Repérage de publics • Communication	
Chambres consulaires	• Les Chambres de Commerce et de l'Industrie • Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat • Les Chambres de l'Agriculture	• Financements de formations • Formations sur site via des partenariats avec des entreprises • Mise en relation avec des professionnels pouvant intervenir dans le cadre de la formation	• S'assurer auprès du rectorat et de la formation continue (DAET/DAFCO/DAFPIC/GIP) quels sont les partenariats en cours ?

4) Ressources (3/5)



Catégorie	Origine du financement	Bénéfices attendus	Informations complémentaires
Education nationale	• Rectorat	- Financements de postes et de vacations - Mise à disposition d'expertise en financement, ingénierie de formation, communication, etc - Mise à disposition du site internet de l'académie	- Se renseigner sur les politiques nationales et académiques concernant la lutte contre le décrochage - Se renseigner sur l'existence de structures ressource (<i>pôle ressource, coordonnateur académique, GIP (groupe d'intérêt public)</i>) - Articulation avec les initiatives mises en places au titre de la MLDS (<i>mission de lutte contre le décrochage</i>)
	• EPLE	- Mise à disposition de places disponibles - Mise à disposition de locaux (classes, structures sportives) - Communication sur le dispositif	- Lors de l'utilisation des places disponibles : ✓ Accompagner les enseignants afin qu'ils soient préparés à accueillir des élèves décrocheurs en cours d'année (<i>innovation pédagogique, individualisation, etc.</i>) ✓ Accompagner les élèves afin qu'ils soient prêts à réintégrer une structure scolaire (exemple : session d'accompagnement de la MLDS (<i>mission de lutte contre le décrochage scolaire</i>))
Monde associatif	• Associations	- Mise à disposition d'expertises organisationnelle, pédagogique, connaissance du territoire, etc. - Mise à disposition d'animateurs, d'éducateurs, d'assistantes sociales ... - Partenariats opérationnels (<i>recherche de financements, recrutements, veille, etc.</i>) - Repérage et prescription de publics	Un grand nombre d'associations travaillent depuis longtemps avec les publics décrocheurs (<i>prévention, espaces dynamiques d'insertion, etc.</i>)

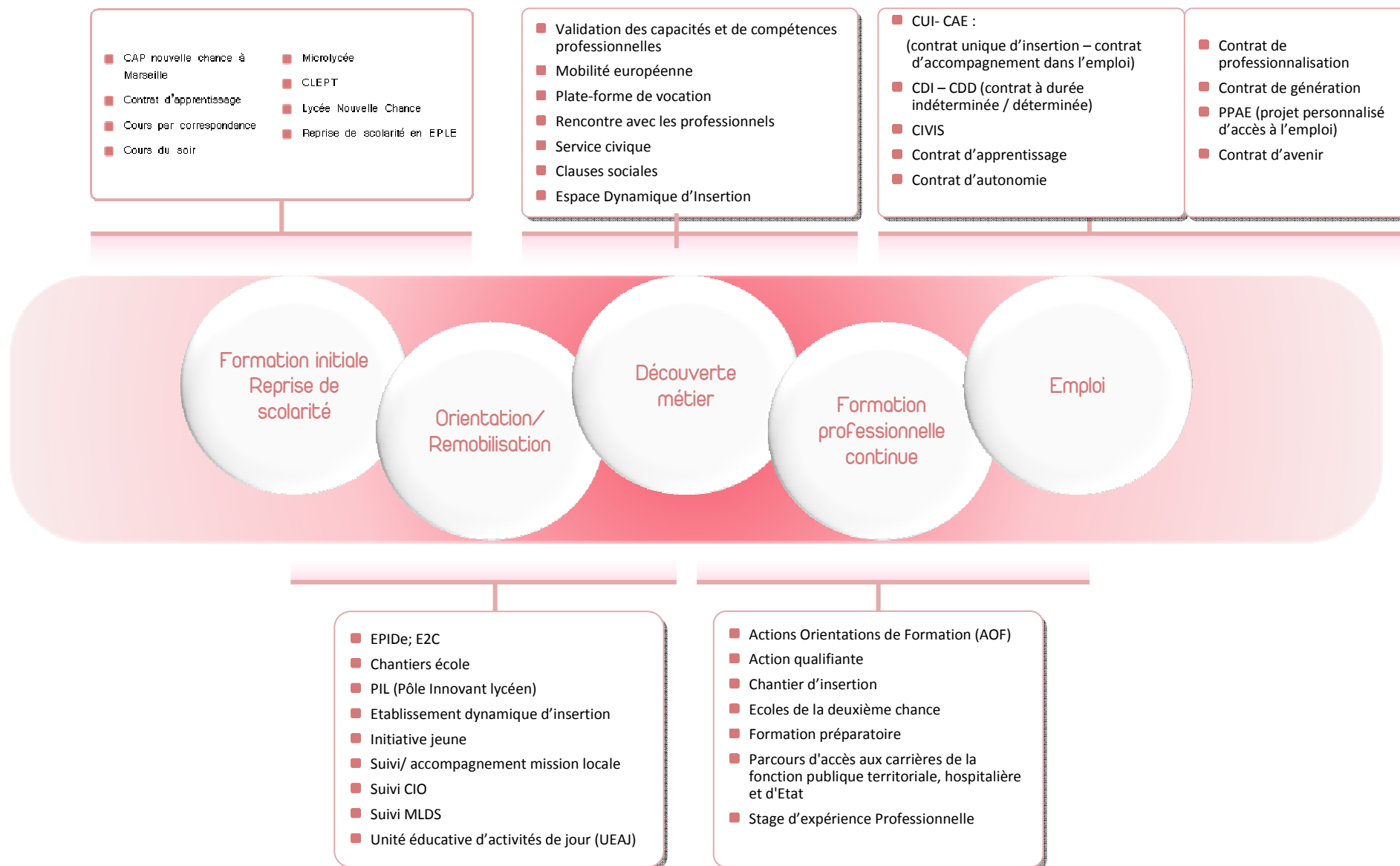
5) Ressources (4/5)



Catégorie	Origine du financement	Bénéfices attendus	Informations complémentaires
Monde professionnel	- Branches professionnelles (ex UIMM) - Organisme paritaire collectif agréé (OPCA)	- Financements de formations - Formations sur site via des partenariats avec des entreprises - Mise en relation avec des professionnels pouvant intervenir dans le cadre de la formation ou/et servir de tuteurs (ex plan seniors)	S'assurer auprès du rectorat et de la formation continue (DAET/DAFCO/DAFPIC/GIP) quels sont les partenariats en cours ?
	- Entreprises - Fondations	- Mise à disposition de stages, de postes - Présentation métiers - Formation aux entretiens d'embauche, à l'écriture de CV - Transferts de matériels - Subventions - Tutorats pour les jeunes	- Des entreprises ont mis en place des politiques pour aider les jeunes à s'insérer dans le monde professionnel (Schneider, casino, Zara, Etc.) - Des partenariats existent déjà entre certaines entreprises et les académies : se renseigner auprès du SAIO, DAET et MEE (Mission Ecole Entreprise) du rectorat - La fondation de France finance un programme de lutte contre l'exclusion sociale (financement non pérenne)
	Pôle Emploi	- Continuité du financement des allocations - Médiation auprès des entreprises - Repérage et prescription de jeunes - Information sur les métiers en tension	
	Missions locales	- Repérage et prescription de publics - Médiation avec les jeunes - Echange d'informations - Partenariats opérationnels	Les missions locales proposent des parcours sas pour les jeunes décrocheurs qui peuvent être une source d'inspiration et peuvent donner lieu à des partenariats opérationnels

4) Ressources (5/5)

Liste non exhaustive de solutions pouvant être proposées



5. Conditions de la réussite



5) Conditions de la réussite (1/2)

Une adhésion du jeune
à la structure

Des objectifs et un cahier des
charges clairement définis

Une approche pédagogique
et éducative spécifique

Une mise en œuvre partenariale
proposée et portée par le « terrain »



Un accompagnement individualisé des
jeunes et de leurs parcours de vie

Une évaluation
de la structure

5) Conditions de la réussite (2/2)



3 leviers pédagogiques

Une adhésion du jeune à la structure

- Préparer le projet du jeune avec lui en **amont** (repérage, diagnostic partagé, choix éclairé, etc.)
- Contractualiser l'adhésion du jeune

Une approche pédagogique et éducative spécifique

- Travailler de façon **collégiale** entre les intervenants, en associant les jeunes (salles communes, partages des tâches, décisions collectives...)
- Décloisonner les missions d'**enseignement et d'éducation**
- **Responsabiliser le jeune** (implication, prises de décision, sentiment d'appartenance, estime de soi...)
- Consacrer une large place aux **démarches réflexives** via la philosophie, les arts plastiques, le théâtre...
- Intégrer le jeune dans une **dynamique de projet**

Un accompagnement individualisé des jeunes et de leurs parcours de vie

- Accompagner le jeune, sous forme de **tutorat et d'entretiens individuels réguliers**
- Concevoir des structures à **dimension « humaine »**
- Adapter les effectifs des groupes en fonction des besoins
- Assurer une **présence permanente des intervenants dans les structures** en dehors des heures de formation
- Avoir une **approche globale du jeune**, si besoin assurer un relais auprès des acteurs sociaux, médicaux ... pour la prise en compte des besoins spécifiques du jeune
- Mettre en place un accompagnement des jeunes sur **plusieurs mois après leur sortie**



3 leviers organisationnels

Des objectifs et un cahier des charges clairement définis

- Répondre aux **besoins identifiés** des publics
- Définir les objectifs et les critères d'évaluation de la structure en concertation avec les partenaires et les intervenants

Une mise en œuvre partenariale proposée et portée par le « terrain »

- Impliquer l'**équipe d'intervenants** dans la conception et la mise en œuvre des dispositifs
- Associer les **partenaires** dans la construction de la structure et sa mise en œuvre
- **Accompagner et piloter les acteurs** en amont et aval de la mise en œuvre (Coordonnateur académique, pôle ressource)

Une évaluation de la structure

- Procéder régulièrement à l'**évaluation** de la structure au regard des objectifs fixés

6) Fiches solutions

Nom des dispositifs présentés

Mission de lutte contre le décrochage scolaire (*MLDS*)

Service Civique

Clauses sociales

Micro-lycée (La Courneuve, Vitry-sur-Seine, Sénart)

Lycée Nouvelle chance à Villeurbanne

Lycée Nouvelle chance de Cergy

Collège et lycée égalitaire pour tous de Grenoble (*CLEPT*)

Pôle Innovant Lycéen (*PIL*)

Quelles informations sont présentées dans la plupart des fiches solutions ?



Une partie de description où vous trouverez des informations sur :

- La genèse du projet
- Les objectifs
- Les publics concernés et leurs modalités d'inscription
- Le cadre institutionnel
- L'organisation mise en place
- La pédagogie adoptée
- La composition et l'animation des équipes
- Les financements sollicités
- Les modalités d'évaluation et les résultats obtenus
- Les partenariats mis en place et la communication engagée

Une partie d'analyse où vous trouverez des informations sur :

- Les conditions de réussite
- Les points de vigilance
- Les possibilités d'essaimage

6. Fiches solutions



ministère
éducation
nationale



SGIAP

Secrétariat général
pour la modernisation
de l'action publique
www.modernisation.gouv.fr

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)



Actions	Objectifs	Publics	Exemples de solutions
Accueil, positionnement et remobilisation (86 % des actions)	• Reprendre confiance en soi, recréer du lien avec l'environnement social, éducatif et familial • Reconstruire un parcours de formation • Elaborer un projet personnel et professionnel	• Jeunes de plus de 16 ans sans solution de formation ou d'insertion	• Entretien de situation • Plate-forme d'accueil • Positionnement, session d'information, d'orientation • Groupe de prévention du décrochage scolaire • Sas • Parcours relais
Formation qualifiante (9 % des actions)	• Permettre l'obtention du diplôme et l'accès à une qualification de niveau V ou IV	• Jeunes qui ont eu deux échecs au baccalauréat général, technologique ou professionnel	• Module d'insertion • PIO (Plate-forme d'insertion) • ITAQUE (parcours personnalisé d'accès à la qualification) • MOREA (module de re préparation à l'examen) • Formations professionnelles aménagées (FPA)
Accompagnement vers l'emploi (5 % des actions)	• Acquérir des compétences complémentaires permettant l'entrée dans la vie active / préparation à un concours	• Jeunes titulaires d'un diplôme et en difficulté d'insertion	• Formations complémentaires d'initiative locale (FCIL)
Des actions à destination des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) sont également proposées dans certaines académies			

Quels sont les résultats des actions MLDS ?

- **72 % des jeunes** trouvent une solution à l'issue de l'action : 66 % des élèves s'orientent vers une formation, 6 % vers l'emploi.

Le service civique pour les jeunes décrocheurs

Qui est concerné ?

Des jeunes **de 16 à 25 ans**

Qu'est-ce que c'est ?

Un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois.

Pourquoi ?

Accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation.

La formule à plein temps

Elle s'adresse à **des jeunes autonomes** qui pourraient profiter d'une expérience professionnelle pour reprendre confiance en eux et se projeter dans un projet personnel et professionnel.

C'est un service civique classique avec :

- accompagnement par un **tuteur** de l'Éducation nationale
- réalisation de **3 entretiens de positionnement** (début, milieu, fin de la mission)
- élaboration d'un **projet personnel et professionnel** du jeune tout au long de la mission pour lui proposer impérativement des solutions à l'issue de la mission de service civique.

Où ?

Auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Comment ?

Une mission de service civique, c'est en moyenne 35 heures (minimum 24 heures par semaine et maximum 48 heures) réparties au maximum sur 6 jours.

La formule en alternance

Elle convient à des jeunes nécessitant un **suivi plus important** et qui n'ont pas de projet professionnel précis.

C'est une formule mixte entre le service civique et un établissement scolaire :

- le jeune est en mission **3 jours** par semaine et **2 jours** en établissement scolaire
- en établissement scolaire trois activités lui sont proposées :
 - **activité de bilan** du déroulement de la mission (1h)
 - **activité éducative et de remise à niveau** scolaire (4h)
 - **activité d'élaboration du projet professionnel** (5 - 7h)

Les clauses sociales

Le code des marchés publics a intégré des dispositions permettant de faire de la commande publique un outil en faveur de la lutte contre le chômage et l'exclusion. Le terme de "clauses sociales" regroupe l'ensemble de ces dispositions.

Quel est l'objectif ?

L'objectif est d'insérer des clauses sociales dans les marchés publics de l'éducation nationale, afin de permettre à un jeune décroché de suivre un parcours d'insertion dans le monde de l'entreprise et de construire un projet professionnel.

Comment se construisent les parcours ?

- En début d'année scolaire, la mission de lutte contre le décrochage scolaire (**MLDS**) en lien avec la **mission des achats** de l'académie ou de l'administration centrale, détermine le nombre de parcours d'insertion à mettre en place. Une fiche poste est élaborée afin de mieux cibler le public concerné.
- La **mission des achats** et le **service prescripteur** prennent la décision d'insérer des clauses sociales dans les cahiers des charges des projets de marchés.
- Les missions des achats gèrent les marchés nationaux et locaux. Elles travaillent en réseau et sont présentes dans toutes les académies.
- Une fois le prestataire désigné, ce dernier est mis en relation avec la **MLDS** en vue de définir les modalités d'application de la clause (accueil du jeune dans l'entreprise et activités réalisées).
- Actuellement le dispositif est en phase d'expérimentation.
- La clause sociale est une obligation contractuelle, qui s'impose au futur titulaire.
- La MLDS devra donc présenter au moins un candidat à chaque entreprise qui aura remporté le marché.

A qui s'adresse cette solution ?

Aux jeunes de 16 à 25 ans inscrits sur les plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs.

Quels sont les principes pédagogiques ?

- **Approche individualisée** : le parcours d'insertion est construit en fonction du projet professionnel du jeune.
- **Sécurisation du parcours** : le jeune est accompagné par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) tout au long de son parcours d'insertion, il peut suivre une formation à la MLDS entre les différentes phases du parcours.
- **Insertion dans le monde de l'entreprise**

Quelles sont les modalités d'organisation ?

- Le projet se déroule en 3 phases : (chacune des phases peut se dérouler dans une entreprise différente tout en respectant le projet professionnel du jeune).
- ① **Découverte du monde de l'entreprise et des différents services**
(1 mois)
 - ② **Élaboration du projet professionnel** (2 mois)
 - ③ **Immersion dans l'entreprise en fonction du projet professionnel** (3 mois)
Un parcours d'insertion correspond à environ 900 heures.
Le jeune est accompagné par la MLDS et par un tuteur dans l'entreprise.

Micro lycées

Genèse du projet

- Il existe actuellement trois Micro lycées en France : le Micro lycée de Seine-et-marne (Melun/ Sénart), le Micro lycée du Val-de-marne (Vitry-sur-Seine) et le Micro lycée de Seine–Saint-Denis (La Courneuve)
- Le projet de la création d'un dispositif public innovant pour lycéens décrocheurs est né du travail interdisciplinaire d'une équipe de 4 enseignants qui a pris en charge pendant plus de 10 ans des classes difficiles dans lesquelles ils testaient des innovations pédagogiques. Le Micro lycée de Sénart, premier Micro lycée en France, ouvre ses portes en septembre 2000. Le Micro lycée de Sénart est un dispositif mis en place à l'origine dans le cadre de la Mission Générale d'Insertion de l'Éducation nationale : Module d'accueil en lycée (MODAL).
- Le Micro lycée du Val-de-Marne a été créé à l'initiative d'un enseignant, ancien coordinateur au sein du Micro lycée de Sénart.
- Le Micro lycée de Seine-Saint-Denis a été créé en 2009 sous l'impulsion de l'académie de Créteil. Une première équipe d'enseignants a alors été positionnée par le chef d'établissement du lycée de rattachement et l'Inspection académique. En 2010, le chef d'établissement du lycée Jacques Brel a recruté deux nouvelles coordinatrices et changé une partie de l'équipe en place.

Objectifs

Le Micro lycée est un dispositif innovant de l'éducation nationale qui permet à des jeunes en rupture scolaire totale et/ou sans aucune solution de revenir à l'école avec deux objectifs :

- La rescolarisation pour des élèves qui doivent retrouver des habitudes perdues depuis longtemps et surtout reprendre confiance dans leur capacité à réussir.
- La préparation au Baccalauréat général pour le Micro lycée 93 ou au Baccalauréat général ou technologique pour les Micro lycées 94 et 77.

Publics concernés et modalités de sélection

- Les jeunes sont sélectionnés après analyse de leur dossier selon les critères suivants :
 - ✓ avoir obtenu un passage dans une seconde générale et affirmer une volonté de préparer un Baccalauréat ;
 - ✓ avoir décroché d'un lycée depuis au moins six mois, et ne pas avoir de place dans un établissement traditionnel ;
 - ✓ avoir entre 16 et 25 ans ;
 - ✓ résider à une distance raisonnable du Micro lycée ;
 - ✓ ne pas avoir de problèmes médicaux ou sociaux trop lourds et qui nécessitent un encadrement spécialisé ;
- Les jeunes sont sélectionnés après une analyse de leur dossier puis un entretien de positionnement. Ils sont accueillis tout au long de l'année suivant le taux de remplissage.

Caractéristiques de la solution (1/4)

Cadre institutionnel

Chaque Micro lycée dépend administrativement d'un lycée de référence.

- Le **Micro lycée 77** est hébergé par le collège de la Pyramide à Lieusaint (*Seine-et-Marne*) dans un espace qui lui est réservé mais il dépend administrativement du lycée La Mare Carrée à Moissy-Cramayel. L'équipe du Micro lycée de Sénart rencontre le proviseur du lycée La Mare Carrée une fois par semaine. Les élèves déjeunent dans la cantine du collège de la Pyramide.
- Le **Micro lycée 94** est rattaché au lycée polyvalent Jean Macé à Vitry-sur-Seine et est implanté sur le site Pierre Sémart qui n'est pas le site principal du Lycée Jean Macé. Ainsi, le Micro lycée 94 peut jouer sur le « dedans / dehors » : il est intégré à une structure scolaire existante mais est un peu isolé ce qui permet une certaine liberté (*exemple : pas de cristallisation sur la tenue vestimentaire*). Une partie des élèves du Micro lycée 94 déjeunent à la cantine avec tous les élèves du lycée Jean Macé. Le Micro lycée 94 accepte des élèves jusqu'au mois de décembre.
- Le **Micro lycée 93**, créé en 2009, est rattaché administrativement au lycée Jacques Brel. Seuls les cours d'EPS et le suivi médico-social ont lieu au sein de ce lycée Jacques Brel. La restauration s'effectue au Restaurant Communal de la Mairie de La Courneuve. Les cours ont lieu dans une ancienne antenne jeunesse de la Mairie et de nouvelles salles sont mises à disposition au lycée Denis Papin.

Caractéristiques de la solution (2/4)

Organisation de la solution

- L'enseignement dans un Micro lycée est structuré en 3 niveaux :
 - Au Micro lycée 77 les trois niveaux concernent :
 - ✓ la Terminale, selon un modèle classique (3 sections préparant les Baccalauréats correspondants : L, ES et STG) ;
 - ✓ un niveau dit « Préparatoire » qui correspond à un mélange des classes de seconde et première ;
 - ✓ un niveau dit « RALY » (Retour Au Lycée) qui s'adresse à des élèves qui ont décroché sans atteindre un niveau de première (cours de remise à niveau dans les matières fondamentales).
 - Au Micro lycée 94, la scolarité est organisée par classe de 10 à 15 élèves, en Seconde, Première, Terminale avec les sections ES, L et STMG (*option mercatique*).
 - Au Micro lycée 93, le cursus proposé consiste à suivre les cours de Première et Terminale générale (voie ES et L). Les classes sont restreintes à 12 élèves.

Pédagogie adoptée

- Le sentiment d'appartenance du jeune au dispositif se fait grâce à une configuration des lieux à échelle humaine, des conseils hebdomadaires, un entretien individuel hebdomadaire avec un adulte référent, une gestion collective des lieux (*administration, entretien des locaux*) et une occupation conjointe des locaux avec les jeunes.
- Une adaptabilité maximale à la demande du jeune : inscription possible tout au long de l'année, emploi du temps négocié et contractualisé, possibilité de travail personnel sur place, aide à la construction du projet personnel de formation, etc.
- Le programme scolaire est adapté afin de permettre de favoriser d'autres disciplines :
 - au Micro lycée de Sénart, l'EPS, la philosophie et les arts plastiques sont favorisés car considérés comme des matières qui aident au rattachement scolaire. En outre une plage de trois heures « d'éducation au choix » permet aux élèves de travailler sur la présentation de soi, la construction de grilles d'observation de situation (*environnement professionnel etc.*), la représentation du Micro lycée de Sénart à l'extérieur (*participation à des colloques, rédaction d'une plaquette*) ;
 - au Micro lycée 94, l'emploi du temps est proche de celui d'un lycée ordinaire avec cependant des dispositifs spécifiques qui mélangent les niveaux et les filières et permettent un suivi personnalisé à travers la référence (*tutorat*). Par exemple, des ateliers sont mis en place autour de la culture (*films, peinture...*). Le Micro lycée 94 bénéficie d'une dérogation pour adapter certains horaires (*1 heure de moins dans certaines disciplines*) ce qui permet de dégager du temps pour les dispositifs spécifiques comme une demi-journée, consacrée au « travail à faire » afin que les élèves puissent rattraper les cours où ils ont été absents (*les classeurs des professeurs avec les cours de la semaine sont en permanence à disposition des élèves*) ;
 - au Micro lycée 93, l'accent est mis sur les matières réflexives : arts plastiques et philosophie.
- Chaque Micro lycée a développé sa propre approche dans la relation avec les parents :
 - au Micro lycée de Sénart, les élèves ne sont pas notés mais rendent des travaux écrits évalués qualitativement. Le bulletin scolaire mesure à l'aide d'un certain nombre de paramètres (*assiduité, travaux rendus, investissement, posture scolaire...*) si le jeune est bien intégré dans le dispositif. Il est communiqué aux parents des élèves de moins de 18 ans, et pour les élèves de 18 ans et plus l'élève a le choix de communiquer son bulletin à ses parents ou non. La relation entre les équipes éducatives et les parents dépend de chaque élève en fonction de leur situation familiale ;
 - au Micro lycée 93, les parents sont associés au parcours de l'élève et conviés à la remise du 3^{ème} bulletin scolaire si l'élève le souhaite. Une fiche de suivi accompagne le bulletin scolaire de chaque trimestre rendant compte des progrès accomplis par l'élève dans des domaines « périscolaires » (*taux de présence en cours, relation aux autres élèves, aux adultes, implication dans les projets collectifs...*)

Caractéristiques de la solution (3/4)

Equipe éducative

- Les enseignants sont polyvalents.
- L'équipe éducative reçoit et procède à des auto-formations.
- Au Micro lycée de Sénart, l'équipe éducative se compose de 10 enseignants et d'1 CPE et la coordination de l'équipe est assurée par un pôle de 3 coordinateurs permanents renouvelé tous les 3 ans. Par ailleurs, 7 enseignants travaillent également à temps partiels (ex : EPS, etc.) ainsi qu'un psychologue. Un enseignant effectue en moyenne entre 30 et 35 heures de présence (enseignement et autres activités confondues).
- Au Micro lycée 94, l'équipe éducative se compose de 11 enseignants à temps plein et de plusieurs autres enseignants à temps partiel. Un psychologue est présent dans l'équipe. Un enseignant répartit son temps de la manière suivante : environ 12h d'enseignements et 12h sur d'autres activités (tutorat, permanence, gestion des absences, réunion pédagogique...). Un enseignant du Micro lycée 94 effectue entre 25 et 30 heures de présence.
- Au Micro lycée 93, l'équipe éducative est constituée de 11 enseignants dont 2 coordinatrices, d'une assistante pédagogique et d'une psychologue clinicienne (3 heures par semaine). L'équipe est appuyée par l'ensemble des acteurs du Lycée Jacques Brel. Le temps de service de l'équipe pédagogique est partagé entre un lycée « traditionnel » et le Micro lycée 93, ce qui est une spécificité de cet établissement par rapport aux autres Micro lycées.

Budget et financement

- Les Micro lycées sont financés par le rectorat pour les enseignants et par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre des plans Ambition Réussite pour Tous pour les coûts de fonctionnement.
- Le coût de la scolarité d'un élève dans le Micro lycée 94 se situe dans une fourchette comprise entre 10 000 et 11 600 euros.
- Les Micro lycées des 77 et 94 accueillent chacun 90 élèves répartis en classes de 12 à 15 élèves dont les 2/3 sont inscrits en Terminale. Le Micro lycée 93 accueille 40 élèves.
- Le taux d'encadrement est d'un adulte pour 7 à 8 élèves maximum.

Micro lycées

Caractéristiques de la solution (4/4)

Modalités d'évaluation du projet

- Au Micro lycée de Sénart, les enseignants sont encouragés par la mission MAPIE (*Mission Académique Pédagogie, Innovation et Expérimentation*) de Créteil. Ils sont évalués à la fois sur l'enseignement de leur discipline mais également sur leurs projets.
- Au Micro lycée 94, l'inspection évalue les enseignants sur la base d'un rapport d'activité.

Résultats obtenus

- Au Micro lycée de Sénart :
 - en 2011, le taux de réussite au Baccalauréat est de 78 % et le taux de décrochage de 10 % ;
 - un suivi des anciens élèves montre que les élèves ont pour la plupart suivi des études et sont globalement moins au chômage que les élèves d'un lycée ordinaire ;
- Au Micro lycée 94 :
 - les résultats au Baccalauréat oscillent entre 60 et 80 % selon les années et les filières ;
 - 7 élèves sur 40 ne se sont pas présentés au Baccalauréat en 2012. Les élèves de première obtiennent une moyenne générale comprise entre 10 et 11 sur 20 aux épreuves anticipées du Baccalauréat. Au-delà du Baccalauréat, les résultats obtenus tiennent en la reprise de confiance en soi, la consolidation du projet personnel et la capacité de chaque jeune à faire confiance à nouveau dans le monde des adultes ;
 - une étude de suivi des anciens élèves 6 mois après leur sortie du Micro lycée montre que :
 - ✓ 88 % des élèves sont en formation de toute nature ou sont insérés dans la vie active même de manière précaire. 52 % des élèves se sont réellement stabilisés (études supérieures, emplois, formations, etc.). Ils sont 71 % si l'on intègre dans le calcul les élèves qui poursuivent leurs études au Micro lycée ;
 - ✓ 12 % des élèves restent sans solution connue 6 mois après leur sortie du Micro lycée 94.

Partenariats et communication

- Les jeunes sont orientés vers un Micro lycée par les missions locales, la MLDS et le bouche à oreille.
- Tous les Micro lycées participent à des colloques et accueillent régulièrement des équipes d'enseignants qui souhaitent mettre en place un dispositif similaire dans une autre académie.
- Au Micro lycée de Sénart, une plaquette de communication est en cours de réalisation. Les jeunes ont créé un groupe Facebook et communiquent très fréquemment par Internet. Ils disposent également d'un espace numérique électronique de partage avec les enseignants.
- Le Micro lycée 94 a mené une enquête sur la communication et les principaux canaux d'informations des élèves, parents et partenaires :
 - ✓ internet : 33 % ;
 - ✓ structures institutionnelles (*CIO, établissements scolaires, missions locales...*) : 29 % ;
 - ✓ bouche-à-oreille (*anciens élèves du Micro lycée 94*) : 11 % ;
 - ✓ autres médias (*radio, presse*) : 9%. Par exemple : des publications dans « 20 minutes » fonctionnent très bien pour se faire connaître
 - ✓ structures scolaires alternatives (*PIL, autres Micro lycées...*) : 9 % ;
 - ✓ divers (*Point information Jeunesse, Pôle emploi, éducateurs...*) : 9 % ;
- Au Micro lycée 93 un travail de communication important a été effectué par l'équipe au cours de l'année 2010-2011. Il a pour objectif de faire connaître l'établissement à des jeunes qui utilisent principalement Internet pour se renseigner. Les élèves ont pris l'initiative de monter un groupe Facebook Micro lycée 93 notamment dans une logique de partage des cours.

2 Eléments d'analyse de la solution

Leviers de réussite de la solution

- Le sentiment d'appartenance des élèves d'un Micro lycée est très fort et les anciens élèves reviennent témoigner aux nouveaux élèves.
- Le principe d'une école inclusive, où chaque élève a sa place, reste au cœur du fonctionnement du dispositif. Il n'y a pas de salle des professeurs mais une salle commune pour les élèves et les professeurs.
- L'aménagement de l'emploi du temps des professeurs permet d'avoir moins d'heures de cours et davantage de présence hebdomadaire au sein de l'établissement. Les tâches, élaborées en équipe, sont multiples et relativement polyvalentes : enseignement, accompagnement éducatif, vie scolaire, administration, relations extérieures, etc.
- Les élèves sont encadrés et suivis personnellement par un référent dans le Micro lycée qui communique avec les parents ou le responsable du jeune à l'extérieur du lycée.
- L'enseignement est exigeant et de qualité ce qui permet de redonner du sens aux jeunes décrocheurs qui ne veulent pas avoir l'impression d'être relayés dans des dispositifs de « second rang ».
- L'équipe pédagogique dispose d'une autonomie de fonctionnement sans être antisystème.
- L'enseignement est personnalisé et à l'écoute des difficultés des jeunes car il est effectué dans le cadre de petits effectifs. La gestion de l'absentéisme est efficace et les élèves absents sont appelés.
- Au Micro lycée 94, le projet cinéma en Seconde a réussi à mobiliser un grand nombre d'élèves. Un projet spécifique sera également mis en place pour les élèves de Première l'année prochaine.
- Le Micro lycée 94 bénéficie des avantages de l'infrastructure du lycée Jean Macé, mais garde une certaine liberté et une souplesse en ayant un espace qui lui est réservé (*discipline, règlement etc.*).
- Le Micro lycée de Sénart bénéficie des avantages de l'infrastructure du collège de la Pyramide, mais garde une certaine liberté et une souplesse en ayant un espace qui lui est réservé au rez de chaussée (*discipline, règlement etc.*).

Points de vigilance

- Le projet de Micro lycée requiert de trouver les forces vives qui correspondent au profil recherché (*fort investissement et adaptation du métier d'enseignant vers un métier d'éducateur*).
- Des actions doivent être mises en place afin de lutter contre l'absentéisme qui s'accroît au fil de l'année scolaire : 85 % de présence jusqu'à Noël, 65 % à Pâques, 50 % en fin d'année. Le Micro lycée 94 tente de proposer une pédagogie encore plus différenciée et individualisée, adaptée à une période de l'année difficile pour les élèves du Micro lycée 94 : décembre-janvier.
- De nombreuses difficultés sociales, médicales et psychologiques font obstacle à une re-scolarisation sereine des élèves. Les élèves ont souvent besoin de places en internat, de logements indépendants et d'aides sociales d'urgence. La recherche de solutions face à des difficultés d'ordre social doit être poursuivie :
 - ✓ en interne : des dossiers d'inscription plus complets, un meilleur suivi des bourses, des démarches sociales,...
 - ✓ en externe : la recherche de partenaires, d'établissements d'accueil et de logements ;
- Il est souhaitable d'inciter, voire d'obliger, les élèves, à travailler davantage au sein de l'établissement. En effet, ces élèves ont des difficultés à travailler à la maison et disent en revanche apprécier le cadre convivial que leur offre le Micro lycée.
- Au Micro lycée 93, le dispositif est rattaché administrativement au lycée Jacques Brel mais il ne se trouve pas géographiquement au sein du lycée. L'espace pédagogique est fragmenté au Micro lycée 93 : la cantine, le sport et les locaux pour les cours ne se trouvent pas aux mêmes endroits. Cet éclatement géographique n'est pas favorable à un travail cohérent de l'équipe, ni à l'assiduité des élèves, déjà désorientés.

Micro lycées

Possibilités de généralisation à d'autres académies

- La création d'un Micro lycée démarre souvent de la volonté d'enseignants sur le terrain aidée par l'institutionnel.
- Pour monter un Micro lycée, il est nécessaire :
 - ✓ de constituer une équipe de 2 ou 3 personnes stables et motivées par le projet ;
 - ✓ d'avoir le soutien du recteur ;
 - ✓ de trouver un proviseur, un intendant et un conseil d'administration qui facilitent le projet et acceptent de devenir le lycée de rattachement ;
 - ✓ de trouver des locaux qui peuvent ou non être situés dans le lycée de rattachement ;
 - ✓ d'avoir une souplesse par rapport à la réglementation tout en travaillant dans l'esprit de la loi ;
 - ✓ d'avoir un site Internet et une ligne téléphonique directe.
- Le personnel d'un dispositif de type Micro lycée doit être majoritairement à temps plein afin de pouvoir pleinement s'impliquer dans le parcours scolaires des élèves.



Contacts :

- Yves Lancry et Christian Aubertin :
Micro lycée de Sénart
Tél. : 01 64 88 59 59
Mail : Christian.aubertin@gmail.com et ceylancry@orange.fr
- Eric de Saint Denis : fondateur du Micro lycée de Sénart et du Micro lycée 94
Mail : eric.dsd@wanadoo.fr
Tél. : 06 82 64 26 74
- Florence Lhomme : coordonatrice du Micro lycée 94
Mail : fjlhomme@club-internet.fr
Tél. : 06 25 58 81 72
- Nathalie Broux : coordinatrice du Micro lycée 93 (tél : 06 23 77 42 57)
 - Jean-Luc Héraud : chef d'établissement du lycée Jacques Brel (tél. : 06 08 01 98 37)

Lycée Nouvelle Chance Villeurbanne

Genèse du projet

- Le projet a été lancé en 2000-2001 et a accueilli des stagiaires à partir de l'année 2002-2003.
- Il a été fondé par un chargé de mission académique sur l'innovation d'ingénierie pédagogique. Le Lycée Nouvelle Chance de Villeurbanne a été pensé au regard de dispositifs qui existaient dans d'autres lycées professionnels à Roubaix et à Marseille notamment pour les jeunes en difficulté.

Objectifs

Le Lycée Nouvelle Chance de Villeurbanne est un dispositif professionnalisant et qualifiant de niveau IV.

L'objectif est d'obtenir en deux ans un Baccalauréat professionnel et d'aider les jeunes à construire et consolider leur projet professionnel.

Publics concernés et modalités de sélection

- Les conditions de recrutement sont les suivantes :
 - ✓ être âgé de 18 à 25 ans , avoir quitté le système scolaire depuis au moins un an ;
 - ✓ être à la recherche d'un emploi et être inscrit dans une mission locale avec un conseiller référent.
- Le processus de recrutement se déroule en deux temps :
 - ✓ les jeunes sont convoqués pour des tests de positionnement de niveau V : communication, organisation, comptabilité, informatique (Word et Excel), mathématiques, français et connaissances du monde ;
 - ✓ les jeunes ayant réussi les tests sont rencontrés lors d'un entretien de motivation d'une demi-heure ;
- Les jeunes qui ne répondent pas à ces critères sont réorientés vers les missions locales.

Caractéristiques de la solution (1/2)

Cadre institutionnel

- Le Lycée Nouvelle Chance de Villeurbanne est un dispositif rattaché au lycée Magenta.
- Le Lycée Nouvelle Chance de Villeurbanne se développe dans le cadre d'un réseau d'établissements afin d'offrir une plus large palette de formations :
 - ✓ le pôle Lycée Nouvelle Chance du lycée Magenta, rattaché au GRETA Ampère, pilote l'organisation, la coordination et les équipes pédagogiques;
 - ✓ les établissements du réseau proposent un parcours Lycée Nouvelle Chance adapté aux formations qu'ils proposent.

Organisation de la solution

- L'enseignement dispensé est basé sur l'alternance (*3 jours de cours au lycée et 2 jours en entreprise ou une semaine / une semaine selon les établissements*).
- Un contrat de formation est signé par le jeune et le Lycée Nouvelle Chance au début de la formation. Le lycée s'engage à faire réussir le jeune, et le jeune s'engage à réussir la formation.
- Les programmes sont adaptés pour permettre aux stagiaires de passer le Baccalauréat professionnel en 2 ans au lieu de 3 ans.
- Les missions locales reçoivent les bulletins trimestriels et les appréciations des professeurs pour chacun des stagiaires.

Pédagogie adoptée

- Les stagiaires suivent les cours en classe entière mais bénéficient d'un suivi personnalisé par un professeur référent qui aide le jeune à trouver un stage et le suit durant toute l'année scolaire.
- Un atelier découverte de soi est proposé aux stagiaires sous forme de cours de théâtre afin de travailler la prise de parole en public, le respect de soi et de l'autre, le travail en groupe, la capacité d'adaptation, la confiance en soi etc. Les stagiaires participent à une séance par mois de 2 à 4 heures par groupe de 6.
- Un outil interactif de e-learning a été développé par les enseignants. Il permet un partage des connaissances entre l'enseignant et le stagiaire. Chaque stagiaire bénéficie d'un accès direct à un atelier de soutien (ressources et exercices en ligne) et à un programme de formation individualisée. Cette innovation pédagogique est financée par le Fonds Social Européen.

Caractéristiques de la solution (2/2)

Equipe éducative

- L'équipe d'encadrement est composée de 5 membres :
 - ✓ le proviseur du lycée ;
 - ✓ le chargé de mission ;
 - ✓ 2 coordonnateurs du lycée qui jouent le rôle de relais entre les différents partenaires et acteurs du dispositif ;
 - ✓ le chef de travaux.
- L'équipe enseignante est composée de :
 - ✓ 9 enseignants à temps partiel (équivalent de 6,5 ETP) qui enseignent à la fois au lycée Magenta et au Lycée Nouvelle Chance ;
 - ✓ chaque enseignant est responsable de 2 à 4 stagiaires qu'il suit tout au long de l'année et s'assure de l'acquis de compétences professionnelles.

Budget et financement

- Le Lycée Nouvelle Chance de Villeurbanne accueille 45 élèves répartis en 4 classes de 14 à 18 élèves au lycée Magenta. 12 autres élèves sont accueillis dans les autres établissements du réseau.
- Le Fonds Social Européen est sollicité (développement du e-learning, etc.).
- La région finance la rémunération des jeunes qui sont tous stagiaires de la formation professionnelle.
- L'éducation nationale finance les 8 ETP.

Modalités d'évaluation de la solution

- Evaluation de l'équipe pédagogique :**
- les enseignants sont évalués de façon classique.
 - ils reçoivent également 18 jours de formation sur la pédagogie individualisée (*financés par le FSE*).

Résultats obtenus

- Evaluation de la solution :**
- Le taux de réussite au Baccalauréat est de 90 % à 100 % selon les années.
 - Depuis 2005, un suivi des stagiaires a été réalisé et suite au Lycée Nouvelle Chance :
 - 41 % ont poursuivi leurs études (*BTS, etc.*) ;
 - 44 % ont trouvé un emploi (*CDI, CDD, etc.*) ;
 - 15 % se sont trouvés sans activité.

Partenariats et communication

- Le Lycée Nouvelle Chance travaille avec près de 70 entreprises.
- Un partenariat a été développé avec les Ecoles de la 2^e chance qui travaillent en amont avec les jeunes sur leur parcours professionnel.
- Le Lycée Nouvelle Chance communique par le biais des missions locales, mais également par des articles de presse ou des reportages TV.

Leviers de réussite de la solution

- Le dispositif permet de :
 - proposer une formation en alternance lycée / entreprise qui permet aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle valorisée lors de la recherche d'un emploi ;
 - proposer aux jeunes une rémunération mensuelle en raison de leur statut de stagiaire de la formation professionnelle ;
 - fidéliser et élargir un réseau d'entreprises qui se réengagent chaque année ;
 - développer un fort sentiment d'appartenance au Lycée Nouvelle Chance de la part des jeunes qui reviennent témoigner de leur expérience auprès des nouveaux élèves ;
 - développer une pédagogie individualisée et innovante grâce à des outils comme le e-learning.

Points de vigilance

- Certains stagiaires rencontrent des difficultés d'ordre financier au début du dispositif en raison du retard du paiement des premières rémunérations (3 mois de délai) et sont parfois obligés d'abandonner au premier trimestre.

Possibilités de généralisation à d'autres académies

- Le dispositif peut être généralisé à d'autres académies.
- Le Lycée Nouvelle Chance doit être accueilli dans un établissement où une équipe dédiée (un coordinateur, un chargé de mission, un chef des travaux) se charge d'assurer l'administration et la coordination, ainsi que le recrutement des enseignants.
- D'autres satellites rattachés au lycée principal peuvent également être mis en place.



Contacts :

- Lycée Magenta, 64 rue Magenta – 69100 Villeurbanne
Fabrice Ducoté - coordinateur
Tél. : 04 78 68 87 57
Mail : lyceedelanouvellechance@gmail.com

Lycée Nouvelle Chance de Cergy

Genèse du projet

- Ce projet s'appuie sur une volonté forte du Rectorat de Versailles et des collectivités territoriales qui font de la lutte contre le décrochage une cause prioritaire.
- Le projet du LNC dans l'académie de Versailles s'appuie sur l'expérience acquise par les Micro-Lycées de Sénart, Vitry-sur-Seine et La Courneuve.

Objectifs

Deux objectifs sont poursuivis par le LNC :

- re-socialiser des jeunes en rupture, c'est-à-dire reconstruire l'estime de soi et la confiance dans le monde des adultes ;
- re-scolariser des élèves décrocheurs, c'est-à-dire les réconcilier avec les savoirs et avec l'école, dans le but de les remettre dans un circuit diplômant. La finalité est de préparer un baccalauréat général ou technologique au sein du LNC ;

Publics concernés et modalités de sélection

- Les jeunes de 16 à 25 ans qui ont quitté le système scolaire entre la seconde et la terminale depuis plus de 6 mois.
- L'élève doit lui-même téléphoner au LNC et présenter sa situation. Les admissions se font sur test « accompagné par un professeur » et entretien. L'élève doit exposer lui-même, lors des entretiens de recrutement, les circonstances de son décrochage et les raisons qui le motivent à redevenir élève. Les entretiens sont menés par un ou plusieurs professeurs, auxquels est associé un membre du CIO de Cergy.
- Profils des jeunes :
 - ✓ les jeunes du LNC viennent majoritairement du Val-d'Oise mais également des Yvelines et des Hauts-de-Seine : le jeune ne doit pas avoir plus d'une heure de transport pour se rendre au LNC.
 - ✓ plus de la moitié des élèves viennent de la voie professionnelle et 61 % sont des garçons ;
 - ✓ 77 % des jeunes ont entre 18 et 20 ans et ont décroché entre 6 mois et un an ;
 - ✓ les élèves qui n'ont pas pu rentrer au LNC avaient soit des problèmes médicaux importants, soit une motivation incertaine soit un niveau scolaire insuffisant.

Caractéristiques de la solution (1/2)

Cadre institutionnel

Le LNC est installé au sein du lycée Alfred Kastler à Cergy-Pontoise. Le lycée Alfred Kastler accueille des élèves du secondaire, des élèves en BTS et en classe préparatoire. Le LNC est géré par l'équipe de direction et l'équipe administrative de l'établissement Alfred Kastler.

Organisation de la solution

- L'enseignement est proposé dans les filières L, ES et STMG. L'inscription est possible jusqu'au mois de janvier.
- Le dispositif est de petite taille, avec 15 élèves maximum par cours.
- Lorsque certains cours du lycée Alfred Kastler ne sont pas à leur capacité maximale (par exemple, cours d'allemand), les élèves du LNC peuvent être intégrés à ces cours.

Pédagogie adoptée

- Les élèves sont accueillis entre 9h et 9h30 par une personne du LNC avec la possibilité de prendre leur petit déjeuner sur place.
- Des réponses éducatives adaptées aux besoins de ces élèves sont proposées :
 - ✓ un tutorat individualisé pour chaque jeune par un adulte de l'équipe éducative (un quart d'heure par élève et par semaine) ;
 - ✓ une place centrale de la culture (théâtre et cinéma) dans le projet pédagogique : le lycée accueillera notamment un écrivain en résidence qui proposera des ateliers d'écriture. L'objectif est de construire son identité sociale, civique et culturelle ;
 - ✓ une initiation à la philosophie est proposée dès la Première, à raison de deux heures hebdomadaires par classe dans un objectif de réparation et re-socialisation ;
 - ✓ pour l'ensemble des trois filières L, ES et STMG, les groupes classes peuvent être décloisonnés en fonction des enseignements et des besoins pour favoriser la mixité entre les élèves et entre les sections (*études, EPS, philosophie et pratiques culturelles*) ;
 - ✓ une réflexion est engagée sur la notation des élèves du LNC (*travail sur les compétences*).

Lycée Nouvelle Chance de Cergy (LNC)

Caractéristiques de la solution (2/2)

Equipe éducative

- L'équipe enseignante est pour l'essentiel composée de professeurs du lycée Kastler (20 professeurs). Il s'agit exclusivement de professeurs volontaires. Ils interviennent donc à temps partiel au sein du LNC. Au total, 126 heures ont été accordées au LNC ce qui équivaut à 7 postes.
- Ces 20 professeurs ont de l'expérience et souhaitent donner du sens à leur action. L'équipe sera amenée à évoluer : certains ne souhaiteront pas rester, d'autres voudront s'investir à plein temps sur le LNC.
- Les professeurs sont formés par le CIO afin de pouvoir mener les entretiens de tutorat avec les élèves du LNC. La DAFPA finance la formation. Les professeurs sont libres de réaliser entre 1 et 4 entretiens de tutorat par semaine.
- Le LNC est construit sur une gestion collégiale et instaure une délégation d'un certain nombre de charges à un pôle de coordination, sous le contrôle rétroactif de l'équipe.
- La coordination est assurée par deux enseignants choisis par le proviseur. Une prise en charge par un psychologue est possible. Les personnels médicaux, sociaux et les CO-P sont des acteurs clés du fonctionnement du LNC.

Budget et financement

- 45 élèves sont accueillis en première en 2012/2013 et 45 élèves seront accueillis en terminale en 2013/2014.
- Le coût de création du LNC est de l'ordre de 5 HSA pour le coordinateur qui a aidé au montage du projet et 20 HSE pour chacun des professeurs du LNC. Les travaux concernant les locaux sont financés par la région. Ils permettront de diviser en deux ou trois salles de classes afin d'accueillir les élèves de terminale en 2013/2014.
- Le plan régional Réussite pour Tous permet de financer en partie le projet.
- L'agglomération de Cergy finance le projet sur l'aspect concernant les pratiques culturelles.

Réglementaire

- Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 34 de la loi du 23 avril 2005 qui offre aux équipes la liberté d'expérimenter une organisation pédagogique dérogatoire dans un cadre sécurisé.

Modalités d'évaluation

Les enseignants sont évalués de façon classique.

Résultats obtenus

- Au-delà d'une analyse quantitative en termes de résultats, une analyse qualitative du dispositif permettra de faire évoluer le projet.
- L'évaluation des résultats se fera en fonction des axes suivants :
 - ✓ nombre d'élèves et origines scolaires et socioprofessionnelles ;
 - ✓ capacité à gérer la question de l'absentéisme et du décrochage ;
 - ✓ résultats aux épreuves anticipées et aux épreuves du baccalauréat ;
 - ✓ suivi de cohortes afin de connaître les parcours des jeunes à la sortie du LNC.

Partenariats et communication

- Les partenariats suivants existent :
 - ✓ partenariat avec l'entreprise Deloitte : accueil de 15 élèves de STMG en stage durant une semaine ;
 - ✓ partenariat culturel : théâtre Apostrophe, Centre Georges Pompidou.

Leviers de réussite de la solution

- La proximité géographique du dispositif est une des conditions indispensables à la réussite du LNC. Le lycée Alfred Kastler est situé à 5 minutes de la gare de Cergy Préfecture (*ligne de RER A*) et à 10 minutes en bus de la gare de Pontoise (ligne SNCF et RER C).
- La collaboration avec les institutions existantes (*MLDS, Missions locales, CIO, centres sociaux, lycées*) est indispensable à la réussite du projet.
- Le LNC est intégré dans l'enceinte d'une structure classique de l'éducation nationale. Les professeurs enseignent dans le cadre du lycée Alfred Kastler et dans le LNC ce qui permettra de faire irriguer de nouvelles méthodes pédagogiques dans l'enseignement classique.
- La culture est au centre du projet pédagogique car elle est perçue comme un facteur privilégié de re-scolarisation et de re-socialisation.
- Une pédagogie individualisée est proposée pour permettre à chaque élève de s'engager dans les apprentissages et d'acquérir les compétences visées.
- L'interdisciplinarité est renforcée pour permettre aux élèves d'acquérir des compétences variées et transversales.
- Les élèves du LNC ne sont pas gérés par la vie scolaire du lycée Alfred Kastler mais par les professeurs du LNC afin que ceux-ci puissent avoir une vision globale de ce qu'est l'élève.
- Les élèves du LNC ne sont pas plus âgés que les élèves du lycée Alfred Kastler étant donné qu'il y a des élèves en BTS ou en classe préparatoire.

Points de vigilance

- Les professeurs du LNC effectuent 40 % de leurs heures en HSE. Ce taux pourrait être ramené entre 25 et 30 % maximum.
- Les liens avec l'enseignement supérieur ne sont pas encore développés.
- Le LNC ne bénéficie pas d'une clé d'identification de l'établissement.

Possibilités de généralisation à d'autres académies

- A terme, le dispositif doit accueillir 90 élèves (*3 classes de terminale ouvriront en 2013*).
- Ce dispositif a pour vocation d'inspirer d'autres initiatives sans pour autant être dupliquée à l'identique.



Contacts :

- Proviseur du LNC de Cergy : M. Cantaut
- Coordinateurs LNC de Cergy : Mme Guillemet et M. Sueur (Tél. : 01 30 32 47 47 / 07 86 64 40 21)

Collège et lycée élitare pour tous (CLEPT) de Grenoble

Genèse du projet

- En 1996, deux professeurs proposent au Recteur de Grenoble un projet de lycée pour décrocheurs. Celui-ci les missionne pour réaliser pendant un an l'étude de faisabilité d'un dispositif de rattrapage scolaire. Il leur faudra notamment démontrer qu'il existe un nombre important de décrocheurs qui souhaitent intégrer un dispositif de rattrapage.
- La Bouture, association nationale visant à lutter contre le décrochage scolaire est créée.
- Le Clept ouvre ses portes en novembre 2000.

Objectifs

Le Clept est un établissement public spécifique pour décrocheurs souhaitant rattracher. Cet établissement est expérimental. L'objectif prioritaire est de réinscrire les jeunes dans un processus d'apprentissage et de les réconcilier avec une trajectoire scolaire d'enseignement général qui pourrait les conduire jusqu'à un Baccalauréat.

Publics concernés et modalités de sélection

- L'établissement accueille des jeunes volontaires de 15 à 23 ans ayant décroché du système scolaire depuis plus de six mois ; en moyenne ils ont décroché pendant 18 mois et certains ont décroché 5 ans avant de rejoindre le Clept.
- Pour intégrer le Clept, le jeune doit avoir envie de reprendre une scolarité en collège ou en lycée.
- Les élèves du Clept proviennent pour 1/3 de collège ou de SEGPA, pour 1/3 de lycées professionnels et pour 1/3 de lycées généraux ou techniques.
- Pour postuler au Clept chaque jeune contacte l'association la Bouture pour passer un premier entretien. S'il correspond aux critères de recrutement, il s'inscrit à une réunion d'information du Clept à l'issue de laquelle il prend rendez-vous pour un entretien approfondi avec deux enseignants du Clept. Une commission examine chaque candidature. Sont éliminés ceux dont l'entretien a révélé une motivation peu convaincante ou une difficulté psychologique relevant d'une structure spécialisée. Il y a toujours plus de candidats répondant aux critères que de places disponibles.
- Le jeune décrocheur peut postuler au Clept en juin pour la rentrée de septembre, mais aussi fin octobre ou encore à la mi décembre.

Caractéristiques de la solution (1/2)

Cadre institutionnel

- Le Clept, situé dans le quartier de La Villeneuve à Grenoble, est rattaché administrativement au lycée Mounier, dont il est distant de 3 stations de tramway.

Organisation de la solution

- Le parcours au Clept peut durer une à quatre, voire cinq années scolaires. Il existe une section « fin de collège », et une section « lycée » comprenant seconde, première et terminale.
- Les jeunes entrent dans un module de rattrapage avant d'intégrer une classe. Ce module peut durer de 8 semaines à un an. Il existe un module au collège qui se transforme en classe au cours de l'année et deux modules lycée, l'un permettant de rejoindre une seconde, l'autre une première.

Pédagogie adoptée

- Le Clept propose des ateliers culturels et éducatifs co-animés par des professionnels et des enseignants, temps d'apprentissage dans des champs variés : urbanisme, archéologie, art sonore, théâtre, cinéma du réel, cœur, etc.
- Tous les élèves sont répartis en six groupes de base les plus hétérogènes possibles, groupes de paroles et de prises d'initiative dans lesquels se construit une culture collégiale.
- Une initiation au questionnement philosophique est proposé à tous, collégiens y compris. Une boutique d'écriture hebdomadaire accueille tous les élèves ; s'y engage un travail non scolaire dont le principal objectif est de surmonter les difficultés du « passage à l'écrit ».
- Une approche transdisciplinaire est souvent proposée, notamment en sciences.
- Quelques principes d'enseignement : débusquer les malentendus, combattre l'implicite, installer le droit de se tromper en toute sécurité. Il s'agit que chacun comprenne et maîtrise les règles du jeu et les enjeux de l'Ecole, et les nécessités de l'exigence.

Collège et lycée élitare pour tous (CLEPT) de Grenoble

Caractéristiques de la solution (2/2)

Equipe éducative

- 14,5 ETP permettent de travailler au Clept. Leur temps se répartit de la manière suivante :
 - ✓ 12 heures d'enseignement ;
 - ✓ 12 heures de tâches multiples : vie scolaire (« être de couloir »), secrétariat, gestion des absences, tutorat, co- animation d'ateliers, prise en charge de groupe de base, d'atelier d'écriture, activités variées d'essaimage : stages de formations, accueil de stagiaires, écriture d'articles, participation à des séminaires, organisation de colloques, etc ;
 - ✓ 4 heures de réunions d'équipe.
- Les enseignants sont presque tous à temps plein, à l'exception des enseignants de langue 2 et d'EPS.
- La totalité du fonctionnement du Clept est assurée exclusivement par ses enseignants.
- Chaque élève est suivi individuellement par un adulte référent.

Budget et financement

- En 2012, l'établissement a accueilli 107 jeunes (15 et 28 élèves par classe).
- Taux d'encadrement : 6,45 élèves par adulte.
- Le Clept est financé par l'éducation nationale et le Conseil régional.

Réglementaire

- Le Clept est un établissement dérogatoire expérimental inscrit dans une démarche de « recherche action ».
- Seuls des professeurs y travaillent, selon un service décliné indépendamment du statut : les 280 heures accordées par l'éducation nationale sont converties pour la plupart en postes spécifiques d'enseignant qui remplissent à la fois les rôles de CPE, bibliothécaire, concierge, secrétaire, et formateur.

Modalités d'évaluation

- Une mission d'évaluation conduite par un IGAEN et un IGEN a rendu un rapport sur le Clept en janvier 2012.

Résultats obtenus

- Environ 50 % des élèves quittent le Clept chaque année (incluant les bacheliers).
- En 2011, 21 des 23 candidats au Baccalauréat général ont réussi l'examen (taux de réussite identique à la moyenne nationale : entre 75 % et 85 %), parfois avec mention. Environ les ¾ poursuivent une formation supérieure, à l'université, en BTS ou en IUT.

Partenariats et communication

- Les élèves arrivent au Clept par les CIO, les missions locales, Internet, la presse, le bouche à oreille.
- Beaucoup d'anciens élèves donnent des nouvelles, soit par mail, soit en passant directement au Clept.
- Facebook peut être un bon outil de suivi des élèves qui ont quitté le Clept.

Collège et lycée élitare pour tous (CLEPT) de Grenoble

Leviers de succès du projet

- Un investissement important de l'équipe enseignante est possible du fait que les enseignants travaillent à temps plein.
- Un professeur est toujours présent dans les couloirs afin d'accueillir les retardataires et d'échanger avec les élèves qui quittent la classe en cours de leçon.
- Deux groupes de réflexion ont été mis en place :
 - ✓ le Clept s'appuie sur l'expertise d'un Conseil scientifique composé d'universitaires et de chercheurs du CNRS afin de se confronter à des regards critiques ;
 - ✓ il existe un comité de pilotage institutionnel présidé par la DASEN, comprenant le responsable de la DAAF, le CSAIO, le responsable du CARDI, des IPR, le proviseur du lycée Mounier, le coordonnateur du Clept et un autre enseignant du Clept. Cette instance permet au Clept de ne pas être une « bulle expérimentale » et de faire partie de l'éducation nationale.
- Le Clept est membre de la « Fédération des Etablissements Secondaires Publics Innovants » (FESPI) qui est soutenue par le Ministère de l'éducation nationale.

Points de vigilance

- Les inspecteurs manquent d'outils permettant d'évaluer le Clept et viennent donc peu fréquemment au Clept ce qui ralentit les carrières des enseignants.
- Des moyens supplémentaires pourraient être alloués afin de pouvoir ouvrir, à côté du module de raccrochage de collège, une classe de fin de collège. Cela permettrait d'augmenter sensiblement le nombre d'élèves accueillis en collège, élèves qui sont les plus éloignés de l'école.

Possibilités de généralisation à d'autres académies

- Les acteurs de La Bouture et du Clept réalisent des actions d'essaimage :
 - ✓ stages dans des établissements ordinaires pour aider les professeurs à lutter contre le décrochage et à mettre en place des dispositifs de raccrochage ;
 - ✓ prises en charge des demandes de stages d'observation au Clept : professeurs, CPE, chefs d'établissement, éducateurs, assistantes sociales ;
 - ✓ publications et colloques.
- La taille d'un dispositif du type du Clept est optimal entre 110 et 180 élèves.
- Pour monter un dispositif de type Clept, il est nécessaire que le proviseur du lycée de rattachement laisse une certaine liberté aux équipes du dispositif et permette un fonctionnement dérogatoire.



Contacts :

- Marie Cécile Bloch : enseignante et cofondatrice du Clept (06 71 31 72 23)
- Bernard Gerde : enseignant et cofondateur du Clept

Pôle Innovant Lycéen (PIL)

Genèse du projet

- Les projets du PIL ont été voulus et élaborés par des enseignants, ce ne sont pas des commandes institutionnelles.
- En 1997, un premier dispositif est créé : la ville pour l'école qui propose une alternance entre des stages et l'école (sur le modèle américain de la productive school) pour des élèves en fin de collège.
- Puis, le lycée intégral est créé pour répondre à une demande grandissante de raccrochage.

Objectifs

Le PIL propose 4 projets pédagogiques de raccrochage qui permettent à des jeunes déscolarisés de travailler pendant un an sur un projet de formation, afin de le mettre en place soit dans un lycée général ou technologique, soit dans un lycée professionnel, soit dans le cadre d'une formation qualifiante. Le PIL aide chaque élève à identifier ce qu'il souhaite faire. Il peut s'agir de suivre un parcours de formation professionnalisant, de repasser le baccalauréat ou de s'engager dans un projet solidarité.

Les 4 projets du PIL sont les suivants : Lycée Intégral, Lycée de la Solidarité Internationale, Lycée des Futurs et Lycée au Long Cours. Ces dispositifs expérimentaux de lutte contre le décrochage scolaire, créés entre 2000 et 2010, se sont réunis pour former un pôle travaillant en commun.

Publics concernés et modalités de sélection

- Les jeunes accueillis ont entre 16 ans et 20 ans et ne sont plus scolarisés depuis au moins 3 mois mais sont volontaires pour revenir dans l'Ecole.
- Au sein du PIL, il y a environ la moitié de filles, non parce qu'elles décrochent plus que les garçons mais parce qu'elles sont plus aptes à raccrocher.
- 55 % des élèves ne viennent pas de l'académie de Paris.
- Les élèves sont issus de milieux sociaux divers ce qui permet de renforcer la mixité sociale.
- Certaines élèves du PIL ont des problèmes psychologiques / médicaux.
- Le PIL accueille le jeune après un entretien individuel, qui suit une réunion d'information où il s'inscrit. Le choix se fait sur la base du volontariat, du projet personnel et de la situation de l'élève telle qu'il la décrit, hors référence à son dossier. Sur 180 dossiers, environ 110 sont retenus par an.

Caractéristiques de la solution (1/2)

Cadre institutionnel

- Le PIL est situé au sein du lycée professionnel Ponticelli dans le 13^{ème} arrondissement de Paris.
- Les différents "lycées" partagent les mêmes locaux et les mêmes ressources.
- Les entrées et sorties du PIL sont possibles tout au long de l'année (surtout pour ceux qui sont dans le lycée au long cours). Dans la pratique, il est difficile d'intégrer un jeune décrocheur lorsque l'année est trop avancée.

Pédagogie adoptée

Les quatre lycées ont mis au point des outils pédagogiques identiques :

- approche individualisée : chaque élève dispose d'un tuteur (un enseignant / 8 élèves) ;
- démarche de projet personnel : la recherche d'un projet de sortie réaliste et réalisable est intégrée de façon permanente dans le cursus. Un temps de projet personnel collectif est inscrit dans l'emploi du temps hebdomadaire ;
- méthode pédagogique : le PIL met en place une méthode pédagogique qui permet de décrocher les matières et de constituer des pôles d'enseignement (sciences, arts, sciences humaines...), de proposer des cours de culture générale, des enseignements reliés à des projets humanitaires et des cours liés au projet (développement durable par exemple) ;
- des parents intégrés au parcours : les enseignants favorisent les relations avec les parents, ou les éducateurs. Tout d'abord, les parents sont invités à visiter l'école et à se rencontrer en début d'année autour d'un événement convivial. De plus, l'équipe, les élèves, les parents, les éducateurs, les tuteurs se retrouvent 5 fois par an au cours de conseils de progrès, qui sont des séances de bilan collectif.

Caractéristiques de la solution (2/2)

Equipe éducative

- Le PIL compte aujourd'hui 13 enseignants. Ils sont tous volontaires et cooptés. Ils décident tous en collégialité du programme et de l'ensemble des aspects touchant à la vie du dispositif.
- Ils sont présents environ 25 heures par semaine. Chaque professeur réalise 8 demi-journées de présence dans l'établissement avec 12 à 15 heures de cours. Le reste du temps est consacré au tutorat, à des activités de gestion collective et aux relations avec les parents, éducateurs, et partenaires.

Budget et financement

- 110 élèves ont été accueillis en 2012.
- Les frais de fonctionnement sont financés à 70 % par la région Ile-de-France et 30 % par l'académie de Paris.
- La masse salariale est gérée par l'académie de Paris.
- Le taux d'encadrement est d'un professeur pour 8 élèves environ.

Modalités d'évaluation du projet

- **Evaluation de l'équipe pédagogique :**
- ✓ aujourd'hui, le PIL n'est pas inspecté. Le corps d'inspection pourrait évoluer afin d'évaluer les professeurs du PIL sur la base d'un rapport d'activité.

Résultats obtenus

- Seulement 25 % des élèves accueillis quittent le PIL sans proposition de formation.
- Un an après avoir quitté ce dispositif, 68 % des élèves suivent une formation qu'ils ont choisie et préparée.
- Sur une cohorte de 100 élèves (entre 2001 et 2009)
 - ✓ 25 sont perdus de vue ;
 - ✓ 50 ont un diplôme en N+1, + 2 ou + 3 ;
 - ✓ 25 entrent dans la vie active.

Partenariats et communication

- **Partenariats :**
- ✓ des partenariats très étroits existent avec des centres hospitaliers comme la maison de Solenne, l'hôpital Sainte-Anne etc. pour les élèves qui ont besoin d'un suivi médical ;
- ✓ le PIL travaille en étroite collaboration avec des chercheurs, des professeurs et la fondation de France ;
- ✓ le PIL développe des relations étroites avec la mairie du 13^{ème} et les associations du quartier.
- **Communication :**
- ✓ il existe une page Facebook sur le PIL ;
- ✓ les jeunes et leurs parents utilisent Internet pour se renseigner sur ce qui peut exister lorsque l'on décroche.

Leviers de réussite du projet

- Les élèves ont un statut scolaire de lycéen dépendant de l'académie de Paris .
- Absentéisme : les élèves sont une vingtaine inscrits par classe.
- ✓ les horaires sont toujours les mêmes afin de garder un rythme : 9h-16h45 ;
- ✓ les élèves absents sont appelés par leur tuteur ;
- ✓ les parents signent en début d'année une charte d'assiduité ;
- ✓ l'absentéisme est appréhendé de manière positive et ne fait pas l'objet d'une sanction systématique ;
- Le PIL a une dimension éducative forte : le dispositif ne sépare pas l'élève de l'adolescent et cherche à apporter un cadre, une sécurité et une relation à l'adulte constructive.
- Les méthodes de pédagogie différenciée sont adaptées à des élèves décrocheurs qui n'ont pas tous le même niveau.
- Le fait que beaucoup d'élèves ne viennent pas du 13^{ème} est une richesse car les élèves sont « dépayés » de leur quartier d'origine, ils sont détachés de leur histoire et de leur cadre social.
- Des locaux communs élèves – professeurs ont été mis en place pour que les élèves soient accueillis le matin, puissent travailler et se rencontrer. Cet espace est nommé l'agora (place du village).
- Le PIL est accompagné et suivi par des chercheurs et des universitaires qui permettent d'apporter un regard critique.

Points de vigilance

- Le projet requiert d'être attentif à la valeur ajoutée scolaire même si la dimension éducative est fondamentale ;
- Si le PIL est un sas qui n'est pas aujourd'hui diplômant, il faut rester vigilant à penser à la réintégration des élèves vers une solution diplômante ou qualifiante.

Possibilités de généralisation à d'autres académies

- L'expérience du PIL pourrait profiter à des équipes locales pour monter des projets similaires.
- Le professionnalisme des professeurs et la volonté politique sont les deux éléments indispensables à la réussite du projet.
- Il faut recruter des proviseurs sur des postes à profil type, qui soient sensibles à la pédagogie et l'organisation de ce type d'établissement.
- Evolution à prévoir : les enseignants doivent être formés pour créer des projets pédagogiques de ce type.



Contacts :

- Philippe Goémé (coordinateur du PIL) :
Tél. : 06 22 54 31 07 / 01 45 88 95 73
Mail : poleinnovant@gmail.com